

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 61 (1976)
Heft: 9

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

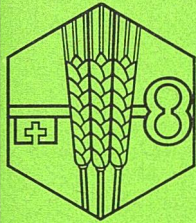
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messager Raiffeisen



9

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
Raiffeisen

Paraît
chaque mois
61^e année
Lausanne
Septembre 1976

J.A. 1000 Lausanne 1

La Suisse: paradis terrestre ou pays des damnés de la terre?...

Des journées comme le 1^{er} Août et le Jeûne fédéral, sont l'occasion de manifestations diverses, mais elles peuvent être aussi un moment choisi de recueillement et de réflexion. Réflexion d'autant plus nécessaire que nous vivons dans une époque où tant de choses sont remises en question. Plusieurs ouvrages ont paru, ces derniers temps à propos de la Suisse, critiquant tout et démolissant tout : notre pays est rempli de voleurs, de canailles, de coupables, de pourris : tout a été mal fait. Bref, c'est la caverne d'Alibaba et des quarante voleurs.

Il y a des gens qui voudraient détruire notre système de libre entreprise et instaurer une nouvelle société, une nouvelle civilisation : on sabote toutes les valeurs, qui ont fait la force et la grandeur de notre pays, l'ordre, le travail, la famille, la patrie...

Que faut-il en penser ?

Tout d'abord, il ne faut pas se laisser impressionner par ce concert d'ensemble de grenouilles et de crapauds dans un étang. Parler fort ne veut pas dire : penser juste. Un peu de réflexion nous aidera ensuite à débrouiller un écheveau embrouillé avec un ma-

lin plaisir et à découvrir quelques lignes de force, quelques constantes de notre histoire.

La Suisse est un pays chrétien et entend le rester. Il y a une croix blanche sur notre drapeau. Les grands actes officiels sont écrits : Au nom du Dieu Tout-Puissant — le Pacte de 1291 comme la Constitution de 1898. Nos cités et nos campagnes sont remplies de monuments chrétiens. Ceci pour le passé... Et aujourd'hui, direz-vous ?

Un seul fait : en élaborant un projet de Constitution pour le nouveau canton du Jura, il y eut un problème : faut-il mettre le nom de Dieu dans ce texte ? La discussion fut animée, mais la conclusion claire : il faut le mettre, car la majorité de notre peuple se déclare chrétienne... c'est vrai pour le Jura, c'est aussi vrai pour le reste de la Suisse. Malgré bien des oublis, des négligences, et même des défaillances chrétiennes il y a dans l'âme de notre peuple un vieux fond chrétien qui se révèle parfois avec force lors de décisions importantes.

A ceux qui voudraient tout changer et tout chambarder, il faut répondre : Notre régime politique et économique est fonda-

mentalement bon et a donné des résultats solides et intéressants. Dans nos villes et nos villages il n'y a plus vraiment des pauvres comme autrefois. Et ce « minimum de bien-être nécessaire à la pratique de la vertu », selon la formule célèbre du théologien, n'est plus le lot de quelques favoris et privilégiés, mais bien le sort de l'immense majorité.

Et à côté de cela, un climat que l'on ne retrouve pas partout dans le monde : liberté d'information et de presse, liberté de mouvement, liberté politique — chez nous, pas de parti unique ! — liberté spirituelle et religieuse. La Suisse est-elle un pays maudit, le pays des damnés de la terre ? Sans être un paradis terrestre, notre pays est une île de liberté et de prospérité. Nos ancêtres nous ont transmis la foi et la liberté : il faut continuer.

Sur quelles bases faut-il continuer cette œuvre si bien commencée ?

D'abord Dieu et l'Évangile. « Si le Seigneur ne bâtit la maison, en vain travaillent ceux qui la construisent », disait le vieux Psaume. Car nous avons encore des problèmes : indifférence religieuse et problèmes de foi, le phénomène de la drogue, si inquiétante, le respect du foyer et de la vie, la dénatalité — à quoi bon bâtir une Suisse nouvelle, s'il n'y

a plus de petits Suisses ? Il y avait dans les Dix Commandements — admirablement complétés par l'Évangile — une sagesse et un équilibre de vie admirables et trop oubliés, qui seraient bien nécessaires aujourd'hui. Prêtres et pasteurs en sont convaincus depuis longtemps et aimeraient faire partager de plus en plus cette conviction à leurs fidèles.

Nos Églises doivent enfin être de plus en plus actives dans le domaine social. Pour rester dans l'actualité romande, à l'occasion du décès de Mgr Charrière, on a rappelé son engagement social. On a critiqué parfois vivement en son temps son attitude jugée trop « avancée », on a parlé « d'évêque rouge », « d'évêque à casquette ». Expression infiniment sympathique, si elle veut dire que ce chef spirituel se sentait très proche des pauvres, des ouvriers, des petits, des familles, comme d'ailleurs un certain Jésus de Nazareth. Il faut organiser la terre, pour qu'elle soit habitable pour tous. La justice est une forme de la charité. Le premier de-

voir de la charité est d'organiser la justice... Il faut changer les structures économiques et sociales, mais il faut surtout changer le cœur de l'homme, c'est une tentative absurde de vouloir bâtir un ordre temporel solide et fécond en dehors de Dieu. L'évêque qui agissait d'après ces principes n'était pas un isolé, mais tout simplement le porte-parole de son Église dans son diocèse.

Nous avons le droit d'être des optimistes clairvoyants — clairvoyants, car nous voyons la situation dans toute sa complexité actif et passif, comme on dit en comptabilité, — mais optimistes et confiants, car nous comptons sur le Seigneur. Bernanos écrivait : « Etes-vous capables de rajeunir le monde ? L'Évangile est toujours jeune, c'est vous qui êtes des vieux. » Notre pays est à la fois une vieille démocratie et une jeune nation. Travaillons chacun à notre place, creusons chacun notre sillon, et alors il fera toujours bon de vivre à l'ombre de notre drapeau et à l'ombre de la croix. *Abbé Christophe*

les droits de la personne et le bien commun.

Les idéologies, qui se disputent l'esprit de nos contemporains, ont lamentablement échoué dans leur volonté de fonder des ordres politiques nouveaux. Ce serait faire preuve d'un coupable aveuglement que de ne pas voir qu'elles ont suscité des régimes où le mépris de l'homme, sous toutes ses formes, est de règle.

Pour éviter de tomber dans ces pièges néfastes, il nous faut retrouver le sens d'une justice qui ait face humaine. Or, c'est dans la Parole de Dieu seulement que la vie personnelle, sociale et politique retrouve sa valeur authentique. A la lumière de la révélation, la politique échappe au danger de se perdre dans la technicité pour conserver sa destination première, une forme particulière de service pour l'homme et pour la communauté aussi bien nationale qu'internationale. Éliminer Dieu au nom d'un progrès qui demain déjà sera dépassé, c'est éliminer le fondement premier de toute politique capable de sauvegarder, en toutes circonstances, une justice à face humaine. Ne l'oublions pas, c'est en Jésus-Christ, image visible du Dieu invisible, seulement que l'homme peut être mesure de toutes choses. Sinon il tombe dans la démesure de son orgueil, de sa volonté de puissance, de ses égoïsmes, fondements de ses mythes politiques les plus inhumains.

Seul un Dieu qui fait éclater réalistement son amour sur la croix peut nous inspirer une politique qui ne méprise pas l'homme mais qui le serve et qui ait comme unique but, la création d'une société responsable.

Seul un Dieu qui a fait éclater sa victoire sur la mort au jour de Pâques et nous dévoile un avenir qui n'est pas anéantissement mais instauration de son Royaume, dans lequel il n'y a plus ni Grec ni Juif, ni esclave ni libre, ni

Dieu à la retraite ?

Dans les discussions relatives à la création de nouvelles constitutions soit sur le plan fédéral, soit sur le plan cantonal, je pense en particulier à la constitution du futur canton du Jura, le problème a été soulevé de savoir s'il convenait encore de mentionner Dieu dans ces lois fondamentales. Certains estiment que c'est suranné et qu'une démocratie moderne doit laisser tomber une tradition qui a fait son temps. « Soyons résolument progressistes, proclamons ces penseurs politiques, Dieu c'est le passé, les circonstances ont changé, soyons modernes, la foi est affaire privée, elle n'a pas à jouer de rôle dans la vie politique et sociale. »

D'après ce raisonnement Dieu serait soumis au temps et à son usure et ce serait faire preuve d'un conservatisme encroûté que de vouloir le maintenir en tête de la constitution.

Il ne s'agit pas d'adopter une attitude sentimentale pour tenter de défendre un principe qui, depuis sa fondation a été de règle dans les tentatives, maintes fois reprises, pour faire de notre état un état de droit. La nostalgie du bon vieux temps est néfaste en politique. Non ! Il s'agit de savoir si notre Confédération et nos cantons, pour affronter valablement l'avenir, veulent avoir un point de repère pour fonder une justice qui garantisse, tout à la fois, et

homme ni femme, mais où tous sont un en Christ, peut féconder la vie politique par l'espérance. La vision de ce royaume, source de l'espérance, liée à la foi au Christ venu dans notre monde pour nous réconcilier avec le Père, peut inspirer la seule politique réaliste. Une politique qui, sans relâche, travaille à l'élaboration d'un droit, adapté sans

cesse aux circonstances de l'histoire, garantissant tout à la fois la valeur et la dignité de la personne et la sauvegarde du bien commun. Éliminer Dieu de la loi fondamentale du pays c'est renoncer à la seule valeur qui garantit vraiment une justice gardienne de la vraie liberté.

DuBois

La situation économique au seuil de l'automne

La prévision économique est un art difficile. Beaucoup aujourd'hui se mordent les doigts d'avoir voulu jouer les pythies dans ce domaine en annonçant une crise généralisée et catastrophique. Ainsi que le faisait remarquer un confrère du « Journal de Genève », il est plus facile actuellement de poser un vaisseau spatial sur le sol de Mars que de prédire quel sera le taux de croissance annuel des pays industriels, ceci compte tenu de l'état de nos connaissances. La prévision économique est difficile parce que de nombreux éléments peuvent influencer les facteurs du développement. Or, ces éléments sont non seulement économiques, mais encore monétaires, politiques, sociaux et même climatiques.

La reprise

Dès le début de 1976, la reprise s'est manifestée un peu partout, sous l'impulsion des économies américaine, japonaise et allemande. Les carnets de commandes, d'une manière générale, se remplissent à nouveau. Les courbes de la production relèvent la tête sur les diagrammes et les stocks s'amenuisent. Mieux encore et comme pour apporter un démenti à ceux qui annonçaient impossible une relance sans inflation, celle-ci se fait oublier dans maints pays. La stagflation (récession et inflation) ne serait-elle plus qu'un mauvais souvenir à mettre dans les dictionnaires de la science économique ? N'allons pas si vite car l'inflation reste latente et même réelle dans certains pays. Cette disparité dans le renchérissement est

d'ailleurs l'une des causes essentielles des vives turbulences qui se sont produites sur les marchés des changes. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs les experts de l'OCDE, dans les dernières « perspectives économiques », estiment que si l'on veut éviter de nouvelles et graves fluctuations sur les marchés des changes, il faut en priorité freiner l'inflation là où elle reste dangereusement présente.

Toujours selon l'OCDE, la reprise pourrait être stimulée par la reconstitution des stocks qu'encourage la crainte d'une nouvelle hausse des prix des matières premières. Cependant, ces mêmes experts se montrent très perplexes face à l'évolution possible des investissements fixes. Les entreprises en effet attendent que la reprise se confirme. Pour éviter que l'inflation ne réapparaisse, une collaboration étroite sera indispensable entre les pouvoirs publics, les salariés et les employeurs. Cette tâche sera ardue et pour cette raison, les experts de l'OCDE ne prévoient qu'une croissance moyenne de 5 % du produit national brut pour les douze prochains mois.

Pour la Banque des règlements internationaux (BRI) et son directeur général, M. René Larre, le danger réside déjà dans une expansion incontrôlable. Les gouvernements doivent dès lors donner la priorité aux investissements et freiner la consommation. Pour les experts de la BRI, il semble que la reprise actuelle ne puisse plus être bloquée. Mais des problèmes subsistent et en particulier l'inflation, l'insuffisance des investis-

sements fixes, les déséquilibres possibles de la balance des paiements courants de certains pays industriels.

Pour l'heure, nous constatons donc une reprise importante dans les grands pays industriels, reprise basée sur les ventes de biens de consommation durables et les équipements. Les USA d'abord, bien que la reprise semble reprendre son souffle à l'heure où nous écrivons ; l'Allemagne ensuite, puis le Japon, qui connaît une véritable explosion de ses exportations mais doit faire face à une inflation redoutable (9,75 % de hausse des prix de détail en juin 1976). Les autres pays industriels européens connaissent également une certaine reprise, à l'exception cependant de la Grande-Bretagne et de l'Italie. Ce constat est valable aussi pour les bourses qui connaissent actuellement une période de consolidation.

En conclusion, la reprise s'est installée. Forte à ses débuts, elle semble reprendre son souffle ici ou là. Des points noirs subsistent, certes, qui pourraient non pas renverser la vapeur, mais limiter la progression ou l'assortir d'une certaine inflation. Enfin, presque partout interviendra le problème du réajustement des salaires au détriment du profit. C'est le dilemme qui, sur le plan général, se traduit par concurrence entre investissements fixes et consommation.

Ajoutons que dans ce contexte subsiste la grande inconnue de l'évolution du système monétaire international. S'il est peu probable que les changes flottants soient remplacés bientôt par un système de parités fixes, il reste évident que seule la concertation entre les grands pays et les blocs monétaires (zone dollar et serpent par ex.) pourra recréer une certaine stabilité indispensable au développement des échanges.

Et la Suisse ?

Incontestablement, on peut admettre qu'à l'exception de quelques secteurs importants, l'économie suisse a surmonté la récession. Nous n'avons pas encore pris le train de la reprise, mais nous commençons à nous en rapprocher. Nous avons dépassé déjà le fond du tunnel. Nos exportations ont repris de la vigueur, ainsi d'ailleurs que nos importations, sauf pour

les biens d'équipement. D'autre part, le renchérissement des prix reste très modeste.

Il faut certes compter, pour une reprise généralisée, sur un certain décalage dans le temps. Mais même dans ce cas, certains facteurs négatifs subsistent. En premier lieu, le rendement des entreprises reste faible et cela influence non seulement les investissements fixes, mais également la recherche.

Selon une enquête de l'UBS auprès de 250 entreprises suisses, il ne fait pas de doute que la situation s'améliore et que l'optimisme revient. Même optimisme pour le proche avenir, selon l'enquête que vient d'effectuer auprès de ses membres le Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie. Les chiffres cités par l'OFIAMT pour l'entrée des commandes au 1^{er} trimestre 1976 montrent également une sensible amélioration. Quant au chômage, il se réduit aussi : 19 682 chômeurs inscrits à fin 1976, soit 3178 de moins (13,9 %) qu'à fin mai. Le taux de chômage par rapport à la population active se monte à 0,7 % à fin juin 1976.

C'est donc un constat optimiste que l'on peut faire à l'examen des plus récentes enquêtes et statistiques. Mais nombreux sont ceux qui insistent sur le fait que notre industrie devra de plus en plus se spécialiser dans une production de haute technologie. Une telle orientation nécessite cependant un important budget de recherche, ce que la baisse générale des rendements contrariera sans doute.

Cette reprise, lente mais certaine, n'est évidemment pas généralisée dans tous les secteurs industriels. Le bâtiment reste en crise et il ne faudra pas s'attendre à une reprise avant plusieurs années. On estime en effet à près de 80 000 le nombre de logements vides en Suisse. Il en résultera sans doute des pertes importantes et des faillites. L'horlogerie n'a pas non plus retrouvé son rythme de croisière des belles années et elle devra faire face à de gros problèmes structurels. De tels problèmes structurels se posent et se poseront de plus en plus d'ailleurs à l'ensemble de l'industrie suisse et en particulier le coût de la main-d'œuvre qui, lié à la surévaluation du franc suisse, pénalisent notre industrie d'exportation.

En évoquant le cours du franc suisse, on constate un changement dans les opinions des observateurs. Alors que tous les experts ont longtemps déploré la surévaluation du franc suisse et ont demandé une intervention des pouvoirs publics, soit dans le sens d'un soutien, soit dans le sens plus impérieux d'une forme de contrôle des changes, on assiste de plus en plus à un changement de mentalité : on admet que le franc suisse restera une monnaie forte, que son cours actuel est normal et qu'il a bénéficié jusqu'à ce jour d'une situation de sous-évaluation qui favorisait largement le grand « boom » de notre industrie d'exportation.

Ajoutons encore, pour compléter le tableau, le chiffre record de la balance des revenus pour 1975 : solde actif de 6680 millions de francs alors qu'en 1974 le solde n'était que de 510 millions. C'est essentiellement par suite de la diminution de notre déficit de la balance commerciale

(réduction de nos importations) que notre balance des revenus présente un tel solde.

Telles sont les considérations que nous inspire la situation économique générale et nationale au seuil de l'automne. Si donc des points noirs subsistent, on peut envisager l'avenir immédiat avec un certain optimisme. Les affaires ne reprendront pas cependant sans que nous ayons un grand effort à fournir sur le plan de la recherche, ceci pour rester concurrentiel malgré un franc suisse élevé. Des sacrifices devront être consentis par tous les partenaires sociaux et également, à moyen terme et compte tenu de l'état de nos finances fédérales, par tous les contribuables.

Roger Schindelholz

Proverbe chinois

Connaître autrui n'est que science; se connaître soi-même, c'est intelligence.

Communiqués de l'Association suisse des banquiers

Violation systématique des prescriptions étrangères sur devises / Attitude des banquiers suisses

Dans différents pays se sont constituées des organisations de passeurs qui se mettent à la disposition des personnes intéressées pour faciliter la fuite des capitaux à l'étranger — en partie en Suisse également. Ces organisations, qui opèrent systématiquement, acceptent dans leur pays des fonds qu'elles transportent à l'étranger sous forme de billets ou qu'elles utilisent à la demande de donneurs d'ordres étrangers pour payer des livraisons de marchandises ou des services. Leurs pratiques sont régulièrement contraires aux dispositions sur les devises de leur pays.

Des Suisses qui collaborent activement avec ces organisations en introduisant illégalement des billets de banque en Suisse, courent le danger d'être accusés de violation de l'« Ordonnance du 14 avril 1976 régissant l'importation des billets de banque étrangers ». *Notre Association demande, en accord avec le Directoire de la Banque nationale, de s'abstenir de toute collaboration avec des organisations ou des personnes qui pratiquent le transfert des capitaux en*

Suisse sous la forme d'importation illégale de billets de banque ou sous une autre forme. Deux considérations guident cette attitude :

- Les prescriptions étrangères sur devises, il est vrai, ne lient pas notre pays. Cependant, une contribution active par quelques banques isolées à des organisations qui systématiquement violent les prescriptions étrangères sur les devises pourrait porter préjudice au renom des banques suisses, qui dans leur ensemble rejettent de telles pratiques.
- Les conversions en francs suisses résultant de la fuite de capitaux peuvent influencer défavorablement le cours du franc. Renoncer à une collaboration avec des organisations qui se livrent au transfert illégal de capitaux en Suisse, constitue un soutien à la politique monétaire de la Banque nationale.

Nous demandons pour ces raisons aux banques suisses de se conformer à notre recommandation et nous les en remercions.

Paiement du Swiss Cheque aux guichets des CFF

Les Chemins de fer fédéraux acceptent les chèques garantis par la carte Swiss Cheque à tous leurs guichets — bureaux de change et guichets de change — en observant les dispositions de paiement prévues, non seulement comme moyen de paiement mais également comme moyen permettant au titulaire de se procurer de l'argent comptant. Pour les paiements en espèces, les guichets de change des CFF prélèvent toutefois une commission de paiement.

La Division des finances des Chemins de fer fédéraux nous communique qu'elle a fixé la *commission de*

guichet pour le paiement de Swiss Cheques à $\frac{1}{2}$ % du montant du chèque, *au minimum cependant fr. 2.50* (jusqu'alors 2 francs) par opération.

Nous ne voulions pas manquer de vous informer de cette nouvelle disposition. Le titulaire d'une carte Swiss Cheque a la possibilité, contre paiement de cette commission, de se procurer de l'argent comptant dans les 160 bureaux de change et guichets de change des CFF également à des heures où les guichets de banque sont fermés — tôt le matin, le soir ainsi que durant les samedis et dimanches.

Association suisse des banquiers

rieur à celui de l'exercice précédent;

— nous avons dû subir 6 pertes pour un montant total de fr. 37 208.90.

Et le président Schib termine son allocution par la recommandation suivante :

Nous ne nous laisserons pas impressionner par les quelques dommages subis l'an dernier et qui sont en quelque sorte le tribut que nous dûmes payer à la récession économique. Les assises financières de notre Coopérative, la nature et la qualité des avances que nous garantissons nous permettent d'affronter l'avenir avec confiance et sérénité.

L'ordre du jour remis avec la convocation ne faisant l'objet d'aucune opposition, il est tacitement adopté.

Coopérative de cautionnement de l'Union suisse

La 34^e assemblée générale du 12 juin 1976

Les nombreux délégués qui réservèrent la dernière heure de la matinée du samedi 12 juin à l'assemblée générale de notre Coopérative de cautionnement méritent bien d'être félicités pour leur zèle. En effet, les fatigues d'un long voyage — nous songeons notamment aux coopérateurs de la Suisse orientale, des Grisons et du Tessin —, un temps radieux et un coin de pays enchanteur ne parvinrent pas à battre en brèche leur résolution de témoigner, par leur présence, de leur attachement à une institution raiffeiseniste autonome, qui rend de très grands services aux sociétaires et emprunteurs des Caisses membres.

Ouverture par le président

A 11 heures, M. Paul Schib, président du conseil d'administration, a la joie et la légitime fierté de pouvoir adresser les salutations d'usage et les souhaits de bienvenue à plus de 700 délégués et invités. Il relève la présence de deux hôtes de marque, accourus tout spécialement de Mulhouse pour représenter à nos assises deux organisations sœurs avec lesquelles notre Coopérative entretient d'excellentes et fructueuses relations :

M. Jean-Pierre Wicker, directeur du Cautionnement mutuel de l'Habitat du Haut-Rhin,

M. Paul Schutz, directeur de la Fédération du Crédit Mutuel d'Alsace et de Lorraine.

Après avoir tiré sa révérence à la ville de Congrès par excellence qu'est Lausanne, M. Schib déclare que le développement enregistré par notre institution durant l'exercice sous revue est, lui aussi, marqué du sceau de la récession, dont les effets se firent sentir dans le monde entier. Toutefois ces quelques ombres au tableau n'ont pas interrompu l'essor continu de notre Coopérative. Nous en voyons la preuve :

- dans une augmentation, par rapport à 1974, du nombre des demandes de cautionnement qui nous ont été présentées;
- dans l'importance du volume des engagements, qui est passé de 100,8 à 104,3 millions de francs au cours du dernier exercice;
- et, finalement, dans le fait que nous occupons toujours la première place dans le rang des coopératives de cautionnement suisses à but identique.

Nous avons tout lieu de nous en réjouir.

En réalistes, nous ne nous laissons pas décourager par quelques faits qui témoignent de l'emprise de l'économie en perte de vitesse sur une institution telle que la nôtre. En effet,

- la somme globale des demandes accordées a fléchi de 4,6 millions de francs;
- le montant des requêtes rejetées est de 1,1 million de francs supé-

Constitution du bureau de l'assemblée

Les délibérations ont lieu en trois langues. La traduction simultanée est assurée par un team d'interprètes professionnelles. Ces dames ne laissant aucune note après leur départ, nous ne disposons pas de la traduction intégrale en français des différents rapports.

M. Schib propose la nomination de trois scrutateurs qui sont confirmés à l'unanimité. Ce sont :

M. Elmar Vogt, gérant de la Banque Raiffeisen d'Allschwil/BL

M. Jean-Marie Rausis, gérant de la Caisse Raiffeisen d'Orsières/VS

M. Nicolaio Ambrosini, gérant de la Caisse Raiffeisen de Lodrino/TI.

Rapport sur l'activité de la Coopérative de cautionnement en 1975 et présentation des comptes annuels

M. Paul Klaus, gérant, qui fera valoir dans quelques semaines ses droits à la retraite, présente son dernier rapport aux délégués.

Il tient d'abord à rappeler qu'à fin 1974 le montant total des engagements souscrits faisait un impressionnant bond en avant, soit de plus de 13 millions de francs, augmentation qui fit — pour emprunter au jargon sportif des temps présents — crever le plafond de 100 millions de francs, considéré jusqu'ici comme notre « mur du son ». Ce rythme endiablé n'a pas pu être maintenu en 1975. Nous comptons — ajoute l'orateur —

sur un élargissement de 10 millions de francs environ. En fin d'année il fallut nous résoudre à l'évidence : nous devons nous contenter d'une avance de 3,5 millions de francs et d'un taux d'accroissement de 26,5 % seulement.

Quelles sont les causes de ce ralentissement ?



M. Paul Klaus, gérant, s'adresse pour la dernière fois aux délégués

Bien que, en 1975, le montant total des demandes de cautionnement présentées ait été de 3 308 935 francs supérieur à celui de l'exercice précédent, les engagements finalement souscrits furent ramenés à 28 935 961 francs, contre 33 541 848 francs en 1974. La somme des demandes rejetées accuse pour les douze mois sous revue une progression de 75 %.

Les demandes en suspens à la fin de l'exercice représentaient un capital de 14 016 345 francs (11 168 747 francs, en 1974). Nous étions parvenus, au cours de l'exercice précédent à réduire sensiblement ce poste, soit de 6,7 millions de francs.

Par ailleurs, les bases financières insuffisantes de nombreuses affaires proposées ou leur vulnérabilité en période de récession ont motivé plus d'une décision négative, comme nous le relevions déjà dans le rapport de gestion remis aux Caisses membres avec la convocation à l'assemblée (Dans le prochain numéro, nous donnerons de plus amples renseignements, tirés de ce rapport. Réd.).

M. Klaus compléta son exposé par quelques explications sur le rôle et la position du gérant de notre institution. Si celui-ci doit pouvoir tabler sur les renseignements qui lui sont donnés par les Caisses créancières, il exerce néanmoins ses fonctions en juge impartial des opérations proposées. Et certains cas examinés l'an dernier ont laissé l'impression qu'il était parfois plus aisé de se faire, « à distance », une idée exacte de certains risques qu'à l'échelon de la commune, du village, où les membres des comités succombent parfois à la tentation de minimiser certaines insuffisances, notamment en ce qui concerne les qualifications professionnelles de requérants qui, après avoir travaillé avec succès en tant que salariés, tiennent absolument à se mettre à leur compte. La plupart des pertes enregistrées l'an dernier ont été provoquées par de jeunes entreprises que nous avions soutenues à la suite des assurances formelles et des recommandations des Caisses créancières.

En ce qui concerne le compte d'exploitation, M. Klaus déclare que le réjouissant bénéfice réalisé est dû en tout premier lieu à l'augmentation des deux postes principaux des recettes, soit des intérêts des placements et des primes de cautionnement.

Grâce à cette amélioration, l'aggravation des charges (notamment du droit de timbre d'émission et des frais de personnel) a pu être épongée. En ce qui concerne le taux d'intérêt alloué au capital social, le gérant est d'avis que les retombées toujours possibles de la récession, dans le secteur des placements notamment, militent en faveur du maintien du taux de 4 %, le premier et le grand but de la Coopérative de cautionnement étant de rendre service en souscrivant le nombre le plus élevé possible de cautionnements.

Avant de terminer, M. P. Klaus prit officiellement congé des délégués. Il s'adressa en ces termes aux Raiffeisenistes de Suisse romande :

« Mesdames, Messieurs,

Bien que mes connaissances de cette langue française qui vous est si chère soient bien loin d'être parfaites, une langue qui m'a d'ailleurs toujours fasciné et que les circonstances ne m'ont malheureusement pas permis d'approfondir, je ne saurais néan-

moins laisser passer l'occasion que m'offre l'heure de la retraite sans vous adresser quelques mots.

Dans notre société moderne et émancipée, il est bienséant à celui qui doit prendre congé, qui rentre dans le rang, de profiter de ce moment qui fait date dans la vie d'un homme pour remercier et pour formuler d'heureux souhaits d'avenir.

Ma reconnaissance va en premier lieu à tous nos sociétaires dispersés sur l'ensemble du territoire romand.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de la confiance que vous n'avez cessé de me témoigner, de la compréhension dont vous avez toujours fait preuve, même lorsqu'une demande de cautionnement n'a pu être prise en considération que partiellement, voire même lorsqu'elle a dû être écartée.

Ma gratitude toute spéciale va également à MM. René Jacquod et Georges Gumy, membres du conseil d'administration, à M. Jackie Walz, membre de notre organe de contrôle et, tout particulièrement aussi, à mes collègues et amis Roland Séchaud, sous-directeur et Paul Puippe, secrétaire de l'Union.

A nos sociétaires, aux membres de nos organes, à mon successeur comme à sa secrétaire, je souhaite le plein succès des efforts qu'ils sauront déployer aux fins d'assurer l'heureux développement de notre coopérative d'entraide qui ne demande qu'à élargir ses prestations de service au profit de l'organisation raiffeiseniste tout entière. »

Le président remercie M. P. Klaus de son rapport ainsi que de son excellente gestion. Au nom du conseil d'administration, il appuie ses commentaires et propositions touchant l'utilisation du bénéfice et la fixation du taux de l'intérêt aux parts sociales.

Rapport de l'organe de contrôle

Au nom de l'organe de contrôle, M. François Brulhart, gérant de la Banque Raiffeisen d'Ueberstorf/FR présente ce rapport en allemand, dont lecture est donnée en français par M. Jackie Walz, gérant de la Caisse Raiffeisen de Vernier. Il est immédiatement traduit en italien par les interprètes. En voici le texte intégral :

« Mesdames et Messieurs,

Les membres soussignés de l'organe de contrôle ont procédé à l'examen des comptes annuels et du bilan au 31 décembre 1975 de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse



M. Jackie Walz, Vernier/GE, pendant la lecture du rapport de l'organe de contrôle

des Caisses Raiffeisen. A cette occasion, ils ont pu constater qu'ils étaient en parfaite concordance avec les livres comptables qui leur ont été présentés, à jour et bien tenus. Les pièces à l'appui ainsi que les certificats de créances ont également été mis à leur disposition.

Ils proposent à l'assemblée de voter les résolutions suivantes :

1. Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1975 sont adoptés et décharge en est donnée aux organes responsables;
2. Des remerciements sont adressés au conseil d'administration, à la commission de direction ainsi qu'au gérant, M. Paul Klaus, pour leur travail consciencieux et fructueux. »

La discussion sur le rapport de gestion, les comptes annuels de 1975 et le rapport de l'organe de contrôle n'étant pas utilisée, M. Brulhart passe au vote.

Les deux résolutions proposées par l'organe de contrôle sont adoptées à l'unanimité et dans leur intégrité.

Hommage à M. Paul Klaus, gérant de la Coopérative

Après 48 années passées au service de l'Union suisse, dont 23 ans consacrés partiellement d'abord, puis entièrement ensuite à la Coopérative de cautionnement, M. Paul Klaus fait valoir ses droits à une retraite bien méritée. Il eût pu le faire l'an dernier déjà puisqu'il est né en 1910. A la demande des organes de la Coopéra-

tive et de la direction de l'Union il accepta de rester encore une année en fonction.

M. A. Edelmann, directeur et vice-président du conseil d'administration lui rendit un vibrant hommage. Dans l'exercice de ses délicates fonctions de gérant notamment, M. Paul Klaus a donné toute la mesure de son zèle, de son dévouement, de ses nombreux talents aussi. Il quitte le gouvernail d'une institution en plein essor, reposant sur des bases solides et dont toute l'activité est inspirée de principes fondamentaux et de règles d'administration éprouvés, que M. Paul Klaus observa toujours scrupuleusement. Il a droit à la reconnaissance de toutes les Caisses membres. Et aux applaudissements de l'assemblée M. Edelmann remet au gérant démissionnaire un magnifique plateau dédié qui lui rappellera, dans une retraite que nous souhaitons longue et heureuse, les soucis, les peines, certes, mais aussi les joies et les heures lumineuses d'une longue carrière.

Nos lecteurs trouveront dans ce numéro un hommage rendu à M. Paul Klaus par un de ses vieux compagnons de travail.

Elections statutaires

Le mandat des membres du conseil d'administration et de l'organe de contrôle arrive de nouveau à son terme. L'assemblée des délégués de 1976 devait donc nommer les membres de ces deux organes ainsi que

leurs présidents pour la nouvelle période administrative de 1976 à 1980.

Comme nous l'avons fait pour les conseils supérieurs de l'Union suisse, nous avons donné connaissance à nos lecteurs, dans le numéro 5 du « Messager » de mai dernier, des démissions intervenues. En revanche, nous n'avions pas encore, à ce moment-là, la liste des candidats qui seraient proposés à l'assemblée. Pour ne pas nous répéter inutilement, nous dirons simplement aujourd'hui que pour remplacer MM. P. Schib, René Jacquod et François Brulhart, démissionnaires, le conseil d'administration proposait les candidats suivants :

Au conseil d'administration

M. Robert Reimann, conseiller aux Etats, Wölflinswil/AG, membre du conseil d'administration de l'Union et

M. Joseph Manser, juge cantonal, Gonten/AI

A l'organe de contrôle

M. Othmar Julen, gérant de la Caisse Raiffeisen de Zermatt, membre du conseil de surveillance de l'Union suisse.

La démission de M. Paul Schib en tant que président du conseil d'administration de l'Union suisse entraîne pour ainsi dire automatiquement l'abandon de la présidence de la Coopérative de cautionnement. Il était de tradition jusqu'ici de confier le gouvernail de notre ins-



M. Robert Reimann, Wölflinswil AG



M. Joseph Manser, Gonten AI



M. Othmar Julen, Zermatt VS

titution au président de l'Union suisse. L'essor pris par la Coopérative de cautionnement rend cependant nécessaire la convocation de nombreuses séances de sa commission de direction notamment, tâches que le président actuel en « semi-retraite », pouvait accomplir sans difficultés. Absorbé par les nombreuses et absorbantes occupations de sa profession, le nouveau président de l'Union ne pourrait pas assumer conjointement la direction des deux conseils d'administration et celle de la commission de direction de la Coopérative. Aussi, après un examen approfondi, les organes dirigeants des deux associations ont pris la décision d'abandonner le jumelage de ces deux postes.

Il est proposé d'appeler à la présidence de la Coopérative de cautionnement

M. Pierre Willi, gérant de la Banque Raiffeisen de Mels/SG.

Né en 1926, M. Willi gère depuis 1953 l'une des plus importantes Banques Raiffeisen du pays, qui affiche aujourd'hui une somme de bilan supérieure à 60 millions de francs. Il a été nommé membre du conseil d'administration de la Coopérative de cautionnement en 1969. Actuellement, il fait partie de sa commission de direction. M. Willi remplit toutes les conditions que l'on est en droit de poser au président de l'organe administratif de notre institution.

Les délégués s'étant prononcés pour une votation globale à main-levée, les membres sortants, d'abord,

puis les candidats présentés par le conseil d'administration furent élus à l'unanimité. Voici donc la composition de ces deux organes après l'assemblée de 1976 :

Conseil d'administration

Nouveau président : M. Pierre Willi, Mels/SG

Anciens membres réélus : MM. Arnold Edelmann, Saint-Gall, jusqu'ici vice-président,

Edy Arrigoni, Novazzano/TI

Georges Gummy, Ecuwillens/FR

Mme Hortense Haslebacher, Würenlos/AG

MM. Joseph Keller, Oberembräch/ZH

Joseph Roos, Saint-Gall

Sont appelés à faire partie du conseil d'administration pour remplacer les deux démissionnaires :

MM. Robert Reimann, Wölfenswil/AG

Joseph Manser, Gonten/AI

Membres de l'organe de contrôle

Anciens membres réélus :

MM. Pierre Lanfranchi, San-Carlo/Poschiavo/GR

Jackie Walz, Vernier/GE

Nouveau :

M. Othmar Julen, Zermatt/VS.

Conformément à l'article 14 des statuts, à l'exception du président nommé par l'assemblée, le conseil d'administration se constitue lui-même.



M. Pierre Willi, Mels SG, nouveau président de la Coopérative de cautionnement

En son nom personnel et au nom de ses collègues, M. Pierre Willi, nouveau président de la Coopérative de cautionnement remercie les délégués de leur confiance. En s'inspirant du bel exemple donné par les anciens, la nouvelle équipe fera tout ce qui est en son pouvoir afin que notre institution d'entraide puisse rendre toujours plus de services à ses Caisses membres ainsi qu'à leurs sociétaires et débiteurs.

Divers

La discussion générale n'étant pas utilisée, le président Schib met le point final à cette belle assemblée.

« Mesdames, Messieurs,

Le 17 mai 1969 vous m'aviez confié la succession du président démissionnaire, feu Gallus Eugster.

Tout au long des années qui se sont écoulées depuis, l'accomplissement de mes devoirs de président m'a valu certes son lot de tâches quotidiennes, mais il m'a procuré aussi de profondes satisfactions car, en digne fille spirituelle de notre grand pionnier Frédéric-Guillaume Raiffeisen, cette institution permet de rendre de très grands services à des milliers de coopérateurs militants, membres de nos Caisses Raiffeisen affiliées.

Au moment de vous quitter, je tiens à remercier très sincèrement :

- les Caisses et Banques Raiffeisen suisses de leur collaboration loyale et de leur confiance;
- mes collègues du conseil d'administration de leur appui constant, de leurs relations empreintes d'un esprit de camaraderie du meilleur aloi;
- les membres de l'organe de contrôle de leur travail consciencieux et minutieux.

Je forme les vœux les plus ardents pour la prospérité de cette institution qui nous est chère, ainsi que pour votre bien-être personnel.

J'espère que vous passerez encore de réconfortantes heures à Lausanne et dans ce beau Pays de Vaud et je vous souhaite, pour demain, une bonne rentrée dans vos foyers.

La 34^e assemblée générale de la Coopérative de cautionnement est close. »

-pp-

Pensée

Qui se mêle du métier d'autrui, trait sa vache dans un panier.

Gabriel Meurier

Des cerises, oui... Des tartes? Non!

Convié l'été dernier à partager un repas succulent avec d'agréables commensaux, confrères et leurs compagnes, nous fîmes halte à l'abri d'une tonnelle.

Rare, dois-je insister, car nos restaurateurs et « hostes » rechignent sans bonne grâce à dresser une terrasse et, qui mieux est, une terrasse jouissant non de l'abri, peut-être bien-faisant, de parasols multicolores, mais de vrais arbres, des arbres comme en rêvent les malades, les reclus, les repliés, les enfermés, des arbres avec des troncs, des branches, des branchilles, des feuilles... et des fruits! Donc, comme l'écrivaient Montaigne et Rabelais, ayant mangé moult bonnes

choses, entrées, viandes rôties et suite, notre petit groupe arriva à la hauteur du dessert. Ce nonobstant, ledit groupe pria l'hôtesse :

— Quels desserts avez-vous à nous proposer ?

La réponse tomba comme une porte de frigo :

— Des glaces !

— C'est tout ?

— Eh oui !

Levant le regard vers les fruits garnissant les arbres voisins, et qui n'étaient pas, je le souligne, de vulgaires « grattaculs » ou autres baies destinées aux volatiles, mais de juteuses cerises, pour ne citer qu'elles, un commensal s'étonna :

— Vous avez de si beaux cerisiers et vous ne faites pas de tartes ?

La réponse trancha l'air moite :

— Si vous croyez que nos clients ont le temps d'en manger !

Et voilà ! Sur un arbre perchées, des cerises pourrissent, à deux pas d'une tonnelle accueillante, parce que ces « messieurs-les-clients » n'ont pas le temps de manger des tartes ! Mais diantre, n'est-ce pas à l'honorable commerçant, restaurateur de surcroît, de les faire, ces tartes !

On viendra bien les lui manger, à la place des glaces, les mêmes, sans doute, du Kamtchaka à la Terre de Feu...

reb

Bilan de la banque centrale de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen au 30 juin 1976

Actifs	fr	Passifs	fr
Caisse, compte de virement et compte de chèques postaux	8 692 236.42	Engagements en banque à vue	11 103 512.80
Avoirs en banque à vue	6 897 232.12	Engagements en banque à terme	60 000 000.—
Avoirs en banque à terme dont fr. 126 000 000.— échéant dans un délai de 90 jours	348 000 000.—	Avoirs des Caisses affiliées à vue	371 460 680.51
Avances aux Caisses affiliées	50 615 221.13	Avoirs des Caisses affiliées à terme	1 630 879 980.85
Effets de change et papiers monétaires dont fr. 25 800 000.— de bons du trésor et rescriptions	36 897 126.65	Créanciers à vue	22 502 509.01
Comptes courants débiteurs en blanc	3 508 815.20	Créanciers à terme dont fr. 2 550 000.— échéant dans un délai de 90 jours	4 150 000.—
Comptes courants débiteurs gagés dont fr. 19 915 878.75 garantis par hypothèques	27 127 886.56	Dépôts d'épargne	46 585 273.07
Avances et prêts à terme fixe en blanc	82 000 000.—	Carnets de dépôts et de placement	19 476 302.21
Avances et prêts à terme fixe gagés dont fr. 2 774 315.60 garantis par hypothèques	5 238 849.95	Obligations de caisse	40 538 000.—
Crédits en compte courant et prêts à des collectivités de droit public	294 089 096.09	Prêts sur lettres de gage	4 000 000.—
Placements hypothécaires	386 056 182.59	Acceptations et billets à ordre	—.—
Fonds publics et titres	1 066 267 365.60	Autres passifs	53 750 925.67
Participations permanentes	740 022.—		
Immeubles à l'usage de la banque	11 100 000.—	<i>Fonds propres</i>	
Autres immeubles	1 119 792.05	Parts sociales . fr. 65 000 000.—	
Autres actifs	21 899 081.60	Réserves . . fr. 20 600 000.—	
	<u>2 350 248 907.96</u>	Solde du compte de profits et pertes fr. 201 723.84	85 801 723.84
			<u>2 350 248 907.96</u>
		Avals et engagements par cautionnement	20 183 532.60

Entre le chômage et l'inflation

Dès le moment où la congrégation disparate des pays industrialisés dut constater qu'il ne lui était plus possible de maintenir une relation constante entre les diverses monnaies, on vit venir le temps où la Suisse, ne pouvant plus exporter au taux favorable d'un dollar pour fr. 4.30, ne pourrait plus se payer le luxe d'une inflation galopante.

Le freinage des activités économiques a été d'autant plus brutal que les Américains et les Européens ont été déconcertés par l'efficacité inattendue du cartel des producteurs de pétrole. La chute de la production automobile, due à la décision de trois millions d'Américains — sur cent millions de détenteurs de voitures — de retarder d'un an l'achat d'un véhicule neuf, a suscité la crainte sur tous les marchés.

Des industriels naguère très sûrs de leur vision à longue portée, des syndicalistes qui étaient en passe de croire qu'on pouvait se permettre n'importe quelle revendication, se sont trouvés face à la mévente, à l'accumulation des stocks, à des pertes d'emploi.

Le coup d'arrêt — que personne n'a prévu ni voulu — s'est donné en août ou septembre 1974. Ses effets ont été ressentis dès l'abord très durement par l'industrie horlogère et par le génie civil. Mais en 1975, ceux qui n'ont pas senti la bourrasque ont été bien rares.

Deux ans bientôt auront passé, pendant lesquels on a modifié des habitudes, ou plus exactement renoncé à de mauvaises habitudes. On est redevenu plus sérieux, au travail et dans

la gestion. La plupart des entreprises sont aujourd'hui en meilleure forme — diraient les sportifs : on est moins obèse, et les articulations jouent mieux. Cela ne signifie pas encore que toutes les difficultés sont dominées : on les affronte simplement dans de meilleures conditions.

Faudra-t-il, cet automne, parler encore de crise ou de récession ? Conviendra-t-il que la Confédération — qui, elle, n'a rien perdu de son obésité — continue à parler de relance et à manifester sa sollicitude en distribuant de l'argent qu'elle n'a pas ?

La question est-elle posée prématurément ? Si l'on regarde du côté de la construction ou de l'horlogerie, on doit convenir que la « conjoncture » est encore assez déprimée. Mais tout le monde sait, dans ces industries-là, qu'on ne rétablira pas la santé de toutes les entreprises, parce que la démographie et les mutations techniques exercent des effets profonds et durables.

Pour le surplus (et cela fait plus de la moitié de l'économie suisse), la tendance générale est à l'amélioration. Cela se confirmera ou s'infirmiera à l'automne. On souhaite que dans les entreprises et dans les associations professionnelles — et aussi chez les hommes politiques qui prétendent conduire l'économie ! — on soit attentif aux sautes du vent et qu'on prenne dès maintenant les précautions nécessaires pour ne pas relancer l'inflation, qui est le nom savant de la spirale des prix et des salaires.

Groupements Patronaux Vaudois

Des actions plus pragmatiques émanent des agriculteurs eux-mêmes qui, sous la devise « Notre destinée en mains propres », se réunirent en guildes locales constituées sur la base coopérative à l'instar de ce qui avait été réalisé dans ce domaine, en Allemagne, sous l'inspiration de F.-G. Raiffeisen.

Conformément à leurs besoins spécifiques, les agriculteurs fondèrent non seulement des compagnies d'assurance mutuelle et des coopératives d'achat et de vente en commun, mais également des coopératives d'épargne et de crédit, que sont d'ailleurs les Caisses Rurales actuelles. Pour coordonner l'action des guildes agricoles, le Boerenbond belge fut constitué en 1890 comme organisation professionnelle globale du secteur agricole et comprenant divers départements, en fonction des activités régionales variées. C'est ainsi que la Centrale des Caisses Rurales fut fondée en organisme centralisateur des coopératives financières agricoles. Les résultats positifs les menèrent à une rapide expansion. Dans les années 30, on comptait déjà 1200 Caisses Rurales.

Les dernières décennies rendirent nécessaire une économie d'échelle et, par là même, une concentration du nombre des grandes unités. Actuellement, le réseau des Caisses Rurales compte 649 Caisses et un millier de bureaux.

Après 75 ans d'existence, l'organisation des Caisses Rurales est devenue un concept inséparable de la réalité financière des campagnes. Pourtant, diverses circonstances ont fait que les activités de cette organisation ont dépassé le champ limité du secteur agricole. La raison principale était, bien sûr, la baisse rapide de la population agricole, allant de pair avec l'accroissement de l'investissement en capital par habitant (ceci étant dû aux bonds du progrès technique). Dès lors, les Caisses Rurales se virent obligées d'attirer des moyens d'action et des fonds d'épargne en dehors de l'agriculture. Inversement, ceci impliquait, bien sûr, l'obligation de satisfaire également les demandes de crédit des épargnants non agriculteurs. En vue de son propre développement, l'Organisation Belge des Caisses Rurales devait légitimement évoluer dans le sens d'un organisme financier au vrai sens du terme et devenir une « banque uni-

Raiffeisen...

Symbole de l'esprit coopératif pour des millions d'hommes dans le monde entier

V

L'ORGANISATION BELGE
DES CAISSES RURALES

Origine et évolution

Les Caisses Rurales belges et la Centrale des Caisses Rurales (CERA) apparurent à la fin du siècle passé, par

suite du développement important de l'action coopérative dans l'agriculture. La situation de crise économique et sociale qui caractérisait les milieux agricoles en Belgique, comme d'ailleurs dans la plupart des pays d'Europe occidentale, imposait des mises en ordre dans le marasme financier de l'agriculture et de l'horticulture. On décida officiellement d'y remédier en fondant, en 1884, des comptoirs agricoles, dépendant d'une caisse d'épargne de l'Etat.

verselle ». Cette évolution est aujourd'hui un fait accompli : les Caisses mènent une politique de construction intensive afin de mettre à la disposition de leur clientèle des bureaux modernes et appropriés. D'autre part, elles présentent un éventail complet de services bancaires qui permet aux clients d'exécuter à la Caisse Rurale n'importe quelle opération financière.

Structure actuelle

Dans la structure actuelle, nous distinguons encore les mêmes composantes : les Caisses Rurales locales et un organisme centralisateur, la CERA.

Les Caisses Rurales ont toutes la personnalité juridique et se présentent comme sociétés coopératives. Elles sont dirigées par un conseil d'administration, élu par l'assemblée générale des sociétaires ; un commissaire est chargé du contrôle financier. La gestion globale est aux mains d'un gérant qui est employé de la Caisse et est assisté d'un personnel auxiliaire.

Les Caisses Rurales sont elles-mêmes sociétaires de la CERA, laquelle est également une société coopérative.

Le rôle et les pouvoirs actuels de la CERA vis-à-vis des Caisses Rurales locales peuvent se résumer comme suit :

— donner des directives et assumer le contrôle des Caisses. Celles-ci doivent observer en tout les instructions données par la CERA ;

— faire fonction d'organisme de compensation entre les Caisses. Les fonds d'épargne qui ne sont pas utilisés par une Caisse pour des prêts, sont placés en compte courant et tenus à la disposition de Caisses disposant de moyens insuffisants pour répondre aux demandes de crédit ;

— assurer la formation des collaborateurs locaux et procurer l'information nécessaire sur les plans administratifs, financiers et techniques.

A côté des intérêts communs, la CERA a développé une activité propre, surtout sur le plan des transactions qui exigent un personnel haute-

ment qualifié et un équipement spécialisé. Pour garantir le contact direct avec les Caisses locales, au sein d'une organisation en plein essor, on observe actuellement à nouveau une tendance vers la décentralisation, concrétisée dans le développement des bureaux provinciaux. Ces centres provinciaux, faisant fonction de chaînons entre la CERA et les Caisses locales, possèdent en même temps un certain pouvoir de décision, surtout en matière de crédit.

Situation du marché

En Belgique, on trouve trois sortes d'institutions sur le marché bancaire :

1. les banques ;
2. la Banque Nationale de Belgique et un certain nombre d'institutions publiques d'épargne et de crédit ;
3. les caisses d'épargne privées, auxquelles appartiennent la CERA et les Caisses Rurales. Au départ, elles étaient surtout spécialisées dans l'octroi de crédits sur garanties réelles (hypothèques).

Les caisses d'épargne privées ont un statut spécial, dont le contrôle est assumé par l'« Office Central de la Petite Epargne ». Cet organisme de contrôle avait pour but, lors de sa constitution, de sauvegarder les intérêts des petits épargnants. Aujourd'hui, il est également un instrument de travail dans les mains des autorités monétaires.

Les différentes sortes d'organismes financiers se rejoignent de plus en plus pour ce qui est de leurs activités. Ceci se confirme d'ailleurs sur le plan légal, et se remarque plus particulièrement auprès des caisses d'épargne privées qui continuent à perdre leur caractère de spécialisation pour s'intéresser à l'ensemble du marché financier.

Au niveau international également, on cherche de plus amples contacts. C'est d'ailleurs dans cette optique que l'Organisation des Caisses Rurales participa, en 1973, à la fondation de la « London & Continental Bankers Ltd. ». Au plan européen, il faut encore signaler la participation active au Groupement des Coopératives d'épargne et de Crédit de la C.E.E., qui coordonne l'action des principales institutions coopératives de crédit des neuf Etats membres et s'efforce de défendre les points de vue communs dans le cadre de la C.E.E.



Doctoresse volante en Afrique orientale

Hambourg (DaD) — Les ancêtres de Brigitta Müller, trente-quatre ans, doctoresse pour enfants, originaire de Hambourg (République fédérale d'Allemagne), étaient des navigateurs. Elle fait partie pour sa part des « flying Doctors », de l'Afrique orientale. Avec d'autres médecins européens elle doit s'occuper des patients dans une région de près de 2000 kilomètres de diamètre. Les bailleurs de fonds de ce « Flying Doctor Service », dont la centrale se trouve à Nairobi (Kenya), ont des sociétés nationales d'encouragement sises en Europe et en Amérique. Brigitta Müller travaille pratiquement comme doctoresse à tout faire : opération de l'appendicite. Lutte contre le paludisme ou soins contre les morsures d'hyène. Elle est évidemment tout particulièrement heureuse lorsque ses petits patients guérissent. Une fois, elle est même parvenue à convaincre de son art un sorcier plutôt hostile à son « intrusion ». Jusqu'à présent les « docteurs volants », ont parcouru 3 millions de kilomètres au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie. Comme ses collègues, Brigitta Müller totalise chaque année quelque 2300 heures de vol sur les petits avions arborant l'emblème de la Croix-Rouge. rh

Position relative sur le marché

A la fin de 1973, les caisses d'épargne privées géraient 14,6 % de l'ensemble des fonds d'épargne placés en Belgique, alors que les banques et les institutions publiques en géraient respectivement 38,2 % et 47,2 %. Au cours des dernières décennies, ce furent les caisses d'épargne privées qui connurent l'évolution la plus marquante : en 20 ans, elles triplèrent leur part du marché.

Comptant actuellement pour plus de 55 milliards de francs belges en dépôt, l'Organisation des Caisses Rurales occupe la septième place dans la liste nationale des organismes financiers et est la caisse d'épargne privée la plus importante du pays. Elle occupe également la première place sur le marché du crédit agricole belge, à côté de trois autres organismes importants et, en une moindre mesure, des banques. On peut affirmer qu'un tiers de l'endettement total de l'agriculture belge se retrouve auprès de la CERA et des Caisses Rurales.

Activités

Les Caisses Rurales ont leurs propres activités, mais servent également d'intermédiaires pour des opérations financières effectuées de manière exclusive par la CERA.

Activités d'épargne

Les Caisses Rurales reçoivent principalement des dépôts à vue, sur livrets d'épargne ordinaires et comptes à vue.

La CERA recueille principalement des fonds d'épargne à terme, sous forme de comptes nominatifs et de titres au porteur.

L'accroissement des fonds d'épargne recueillis est satisfaisant : en 1973, le pourcentage d'augmentation était de 22 % ; en 1972, de 23 %.

Activités de crédit

Les Caisses Rurales accordent essentiellement des crédits à moyen terme et, la plupart du temps, contre des garanties personnelles. Au contraire, l'octroi de crédits à la CERA se fait principalement à court et à long terme. Le financement à long terme a lieu la plupart du temps contre des garanties réelles. En vue de répondre au mieux aux besoins de la clientèle, l'Organisation des Caisses Rurales est

soucieuse d'avoir une gamme étendue de formes de financement. En plus des formules classiques telles que le crédit hypothécaire et le crédit sous seing privé destinés tant aux entreprises qu'aux particuliers, ou les crédits d'avances et les billets à ordre destinés aux entreprises, apparaissent les financements avec garantie de l'Etat de la construction d'habitations sociales et des habitations moyennes, les prêts à tempérament et les prêts personnels à tempérament, destinés à des buts tant familiaux que professionnels.

Tout récemment, on a introduit le leasing, ce qui permet d'augmenter les formes de crédit aux entreprises. Au cours des dernières années, on a noté une diminution constante du pourcentage des crédits agricoles dans l'ensemble des crédits accordés. 32 % seulement des crédits accordés aux particuliers, durant l'année 1973, furent destinés à des fins agricoles. En 1970, ce pourcentage était encore de 60 %. La majorité des crédits non agricoles intéresse surtout le secteur de la construction.

Service

L'état de prospérité croissante et le fait que la clientèle pose des exigences toujours plus hautes à un organisme financier, ont amené la CERA et les Caisses Rurales à offrir un large éventail de services : mise en dépôt à découvert de titres, encaissement de coupons et d'effets, souscription à des émissions publiques, location de coffres-forts, de coffres de nuit et de boîtes postales bancaires, encaissement de chèques, d'assignations postales, domiciliation de traites, commerce de monnaies étrangères.

Compte tenu du développement rapide qu'a pris le trafic des paiements par comptes à vue, l'Organisation des Caisses Rurales a mis sur pied une série de possibilités pour les titulaires de ces comptes : ordres de virement,

ordres permanents, Eurochèques, versement automatique du salaire sur compte à vue. En outre, le titulaire d'une carte d'Eurochèque peut disposer d'un crédit automatique de 10 000 francs belges. Les titulaires d'un compte à vue sont, de plus, assurés gratuitement en cas de décès des suites d'un accident. Quant aux titulaires d'un livret d'épargne ou d'un compte à terme, ils peuvent également être assurés pour le même risque, moyennant le paiement d'une prime minimale. D'autre part, ils peuvent effectuer des versements et des remboursements auprès de toutes les autres Caisses Rurales de même qu'à la CERA. Cette même possibilité existe auprès des institutions Raiffeisen étrangères, dans le cadre de l'Euro-épargne.

Conclusion

— Grâce à une collaboration mutuelle à ses divers degrés, l'Organisation Belge des Caisses Rurales est parvenue à créer d'importantes possibilités financières dans l'avantage du crédit agricole.

— Quoique l'agriculture et l'horticulture continuent à faire l'objet de l'attention toute spéciale de l'Organisation Belge des Caisses Rurales, ceci n'empêchera pas que l'on poursuive l'orientation choisie par l'Organisation pour se présenter comme organisme financier à part entière.

— Cette évolution, concrétisée par une gestion active d'implantation de bureaux et de présentation de services, garantit à l'Organisation des Caisses Rurales une pleine intégration dans la société belge. Ceci permet d'affirmer que l'essor prodigieux de la CERA et des Caisses Rurales se poursuivra.

M. G. Cosijns, directeur commercial de la Centrale des Caisses rurales du Boerenbond belge, Louvain.

La foudre est dépourvue de sens poétique!

La foudre a fait l'objet de nombreux dictons recommandant d'éviter ceci ou cela, de se réfugier ici ou là. Ainsi, le hêtre serait protecteur, tandis que le chêne, oh horreur, est un tueur; le tilleul ? c'est à la rigueur un abri... mais le saule est ennemi. On croit en-

core parfois que si l'on est surpris par un violent orage et qu'on se rappelle les recommandations de ces aphorismes, il ne nous arrivera rien... Bien d'autres arbres, d'autres essences telles que le frêne, l'érable, le sapin, le pin, le mélèze sont également entrés dans

les légendes relatives au « feu du ciel ». Mais on n'a jamais su vraiment s'il est sage de planter ces arbres autour de sa maison, ou s'il faut s'en tenir au hêtre ou au tilleul tutélaire...

Or l'expérience donne des enseignements bien différents : la foudre frappe où elle veut, elle est extrêmement capricieuse. On en arrive alors à la conclusion que le seul moyen efficace de se protéger, c'est le paratonnerre. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire que ces dispositifs de protection dépassent de plusieurs mètres le niveau du toit. Ce qui importe, c'est maintenant notoire, est que la mise à la terre soit aussi directe que possible, c'est-à-dire que le fil conducteur doit éviter le mieux possible tout coude brusque, tout changement de direction insolite : la foudre n'aime pas les détours, elle veut aller à la terre par le chemin le plus court; si le câble conducteur fait

un angle, passe par un crochet, il peut arriver que la foudre quitte le câble, préfère suivre un cheneau ou une conduite électrique et qu'elle rencontre sur son passage des parties de construction en bois qu'elle enflamme.

Seul un spécialiste peut installer correctement un paratonnerre. Consultez-le aussi si vous n'êtes pas certain que votre maison est munie d'un dispositif convenable. Faites confiance à l'homme de métier, plus qu'à la foudre... car cette dernière peut parfaitement frapper l'objet qu'elle a épargné pendant des siècles et négliger pendant longtemps un endroit où précédemment, elle tombait avec prédilection. Vraiment, elle est très, très capricieuse ! L'invention de Benjamin Franklin rend plus de services que les dictons les mieux intentionnés...

Cipi

Jurisprudence fédérale

Remboursement de subsides versés pour un remaniement parcellaire

En 1965, X. est entré en possession d'une parcelle agricole qui lui était attribuée dans le cadre d'un remaniement parcellaire officiel subventionné par la Confédération et le canton du Valais. En 1967, X. a fait morceler ce bien-fonds en quatre parcelles et la commission cantonale compétente a autorisé, sur l'une de ces parcelles, la construction d'un bâtiment qui n'a toutefois pas été réalisé.

En 1969, X. a vendu une autre de ces quatre parcelles, mesurant 1239 m² à Z. qui a construit une maison familiale. En relevant que, par cette construction, Z. avait détourné la parcelle de son affectation agricole, le service valaisan des améliorations foncières lui a réclamé le remboursement des subsides alloués par les pouvoirs publics dans le cadre du remaniement parcellaire, représentant au total fr. 1189.40, soit fr. 495.60 pour le subside cantonal et fr. 693.80 pour le subside fédéral.

Après avoir, sans succès, recouru auprès du Conseil d'Etat, Z. a porté l'affaire devant la Chambre de droit administratif du Tribunal fédéral, en soutenant que l'obligation de rembourser les subsides incombe au pré-

cedent propriétaire X., qui lui a vendu la parcelle en cause. A l'occasion de ce recours, le Tribunal fédéral a relevé qu'en vue de maintenir ou d'accroître le rendement des terres et de faciliter leur exploitation, la loi fédérale sur l'agriculture prévoit l'octroi de subsides par la Confédération. Mais, elle contient aussi des dispositions destinées à assurer le maintien de l'affectation qui a motivé le versement de ces subsides. Les mesures prévues à cet effet sont notamment l'interdiction de désaffecter des immeubles sans autorisation et l'obligation de rembourser les subsides en cas de désaffectation. Ces mesures font l'objet d'une mention au registre foncier.

L'obligation de rembourser les subsides existe non seulement lorsque la modification de l'affectation se fait sans autorisation, mais également lorsqu'elle est autorisée; dans ce dernier cas cependant, l'autorité compétente peut, pour de justes motifs, dispenser totalement ou partiellement du remboursement des subsides. Comme acte de modification d'affectation, les dispositions légales et réglementaires indiquent le nouveau morcellement,

ainsi que l'utilisation comme terrain à bâtir ou à d'autres fins non agricoles. Le remboursement porte sur la part du subside fédéral proportionnée à l'immeuble ou à l'ouvrage soustrait à son affectation.

Dans son recours Z. n'a pas contesté l'obligation de rembourser les subsides dans le cas particulier. Mais il a fait valoir que cette obligation devait être imposée à X., le précédent propriétaire qui avait fait morceler le terrain. Sur ce point, le Conseil d'Etat avait admis qu'un morcellement peut constituer parfois un acte de désaffectation; mais il avait estimé qu'en l'occurrence, le morcellement demandé par X. n'avait pas provoqué de modification d'affectation, car il n'avait en rien modifié le caractère agricole des quatre nouvelles parcelles.

Le Tribunal fédéral n'a pas partagé ce point de vue qu'il a jugé contraire aussi bien à la loi sur l'agriculture qu'aux dispositions fédérales relatives aux améliorations foncières. Il souligne, à ce propos, que le remaniement des domaines agricoles est en effet un des principaux buts à atteindre en vue de faciliter et d'améliorer l'exploitation des terrains agricoles et ce sont en fait les travaux de remaniement parcellaire, qui sont les plus importants parmi les mesures d'améliorations foncières. Morceler à nouveau des terrains remaniés, c'est donc aller expressément à l'encontre d'un des objectifs principaux visés par le législateur.

Certes, d'autres actes peuvent également constituer une modification d'affectation, notamment la construction de bâtiments ne servant pas à des fins agricoles. Et c'est même un tel acte qui fait naître le plus souvent l'obligation de rembourser. Mais lorsqu'un morcellement est d'abord intervenu, c'est cet acte qui est déterminant pour la naissance de l'obligation de rembourser. Après un tel morcelle-

Tabacs

	et cigares	le kg.
	Tabac populaire	14.40
	« Bureglück »	15.40
	« Montagnard »	17.—
Von Arx - Tabacs	100 Brissagos	31.—
5013 Niedergösgen	200 Habana	33.70
(Soleure)		
Tél. (064) 41 19 85	Retour en cas de non-convenance.	

ment, le terrain est déjà détourné de son affectation, de sorte que les actes ultérieurs ne sont plus eux-mêmes des actes de désaffectation; ils ne font que confirmer la désaffectation intervenue précédemment.

Dans la présente affaire, le remboursement des subsides aurait donc dû être réclamé à X. et en refusant de reconnaître au morcellement opéré en

1967 à la demande de ce dernier le caractère de modification d'affectation, le Conseil d'Etat a violé le droit fédéral.

En conséquence, le Tribunal fédéral a admis le recours de Z. qui a été ainsi libéré de l'obligation de rembourser les subsides. (Arrêt du Tribunal fédéral du 28 février 1975).

G. Jt. (Journal de Sierre)

sont toujours en propriété commune. Il en est de même de la société simple aussi longtemps qu'elle n'a pas expressément convenu de copropriété.

Ki - (traduction F)

Le coin du juriste

Copropriété — Propriété commune — Propriété par étages...

a) *Chaque copropriétaire* peut vendre sa part ou la donner en gage sans l'autorisation des autres copropriétaires.

b) *Le propriétaire en main commune* ne peut ni donner en gage ni vendre sa part sans avoir obtenu l'accord de tous les ayants droit.

Etre copropriétaire ou être propriétaire en main commune, c'est avoir droit à une quote-part idéale d'un bien qui n'est pas matériellement divisé. Quand la chose, par exemple un terrain, est matériellement partagée à la suite d'un arpentage, il en résulte que le propriétaire de chaque parcelle est un propriétaire unique. On ne doit prendre en gage qu'avec la plus grande prudence et la plus extrême réserve un bien en copropriété parce que l'adjudicataire, dans le cas éventuel d'une liquidation forcée, ne pourrait ni construire, ni démolir, ni habiter sur le quart de ladite copropriété sans avoir l'accord des autres ayants droit.

c) *Propriété par étages*: c'est une forme spéciale de copropriété où le copropriétaire exerce un droit exclusif sur son appartement et un droit non exclusif sur les parties communes (sol, installations de chauffage, escalier etc.). La plus-value ou la moins-value de la propriété par étages ne touche que la part du propriétaire y relatif, tandis que la diminution ou l'augmentation de la valeur de la copropriété concerne tous les copropriétaires de la même façon.

Le copropriétaire, dont les parts ne donnent pas un droit exclusif de

propriété, ne peut élever aucune prétention juridique à être le seul propriétaire de telle ou telle partie du rez-de-chaussée par exemple, car sa quote-part à la chose commune ne porte pas sur telle ou telle partie bien distincte des lieux. *C'est pourquoi, il sied de ne jamais acquérir de locaux de banque en copropriété, mais seulement en propriété unique ou en propriété par étages.*

d) *En cas de vente aux enchères*, c'est toute la propriété par étages qui est concernée, par exemple les 125 millièmes.

Si la propriété commune est donnée en gage, toutes les parts des propriétaires en main commune sont touchées ensemble par la vente aux enchères.

Si chaque copropriétaire possède un quart de toutes les parts et a donné, chacun agissant pour son propre compte, ses propres parts en gage, ce sont seulement les parts de celui qui aura fait l'objet d'une procédure de poursuite, qui seront vendues aux enchères.

Un propriétaire unique vend la moitié de son immeuble, grevée d'une hypothèque et l'acheteur prend en charge la moitié de l'hypothèque; mais le créancier n'accepte pas de voir son gage morcelé. Ainsi la poursuite de l'un des deux débiteurs entraîne la mise aux enchères de tout l'immeuble parce que le gage du créancier porte sur l'ensemble des parties mises en copropriété.

e) Les biens de communautés héréditaires et des communautés de biens

Article conjoncturel

(Point de vue de l'Association suisse des banquiers).

(cb) L'Association suisse des banquiers soutient les efforts du Conseil fédéral en vue de créer une base constitutionnelle à une politique conjoncturelle appropriée. Dans ce but, la Confédération doit être autorisée à doter la Banque nationale de moyens d'action qui répondent à l'attente. Il y a lieu de garantir toutefois, dans l'intérêt d'un régime économique libéral, que les mesures des autorités ne soient pas appliquées au-delà de l'objectif de politique conjoncturelle. L'Association suisse des banquiers propose d'énoncer expressément dans l'article constitutionnel sur la conjoncture, que les mesures dérogeant au principe de la liberté du commerce et de l'industrie ne peuvent être appliquées que globalement et doivent être limitées dans le temps.

Empêcher l'usage abusif des moyens d'intervention

L'élément central de la politique conjoncturelle reposera, à l'avenir encore, sur le domaine monétaire. Les banques endossent une responsabilité élevée dans la politique conjoncturelle. Les moyens d'action conjoncturels ne doivent cependant pas être utilisés abusivement en faveur d'une politique aboutissant à des interventions sectorielles — et en définitive à l'orientation du crédit et des investissements. Même si une conduite de l'économie par l'Etat n'est pas aujourd'hui le dessein du Conseil fédéral, il faut toutefois empêcher que, plus tard, l'article constitutionnel soit exploité dans cette voie. Il est nécessaire, par conséquent, que l'application globale des mesures d'intervention soit mentionnée formellement au niveau constitutionnel.

Ces dernières années notamment, on a régulièrement constaté que les mesures d'urgence étaient maintenues alors même que les conditions con-

joncturelles étaient modifiées. Les mesures dérogeant au principe de la liberté du commerce et de l'industrie, doivent, elles au moins, ne rester en vigueur que pour des motifs conjoncturels. La limitation dans le temps de telles mesures est par conséquent à insérer, en tant que principe, dans la disposition constitutionnelle. La réglementation détaillée de cette limitation peut être renvoyée à la loi.

Prévoir le remboursement des fonds éponges

Selon le nouvel article conjoncturel, la Confédération peut, aux fins d'équilibrer la conjoncture, prélever des suppléments ou accorder des rabais sur les impôts et taxes fédéraux, à titre temporaire. Selon la situation conjoncturelle, les fonds ainsi éponges devront être stérilisés ou affectés à la création de possibilités de travail. Si les moyens d'action conjoncturels doivent englober de telles mesures d'absorption, il faut garantir sans contredit que les suppléments éponges n'aient pas le caractère d'un nouvel impôt. La façon la plus opportune d'y parvenir est de prévoir un remboursement des fonds éponges — comme le stipulait l'article conjoncturel qui a été refusé. Sans une telle garantie, l'acceptation de l'article constitutionnel sur la conjoncture serait fortement compromise, comme le prouve la discussion actuelle sur ce sujet. Il serait très regrettable de voir échouer le projet à cause d'une crainte, qui n'est pas infondée, de voir de nouvelles compétences fiscales attribuées à la Confédération.

NOTE DE LA RÉDACTION

La date du Jeûne fédéral 1976 ne nous permet pas d'assurer la distribution du journal avant ce jour de fête. A notre avis, le Jeûne fédéral est un événement important de notre vie nationale, un temps de réflexion qui ne saurait durer que 24 heures. Les pensées de nos deux collaborateurs « Pour le temps du Jeûne » méritent aujourd'hui encore d'être lues et méditées.

-pp-

Deux éminents coopérateurs suisses à l'honneur

Bonne nouvelle tirée d'un bulletin du Service d'Information Agricole à Berne (LID).

Lors du Congrès Raiffeisen allemand du 1er juillet dernier à Munich, la médaille d'or Raiffeisen, distinction distribuée, sauf erreur, pour la première fois à des Suisses et depuis 1968 à des étrangers, a été remise à deux éminents coopérateurs de notre pays en témoignage de reconnaissance pour leur contribution à la vulgarisation de l'idéal coopératif.

Cet hommage fut rendu à

— *M. A. Edelmann*, directeur de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen,

en sa qualité de président de l'Union Internationale Raiffeisen et, sans doute aussi, de père spirituel du jeune mouvement Raiffeisen du Rwanda en Afrique

— *M. Ernest Jaggi*, président de la Fédération agricole VOLG dont le siège est à Winterthour. M. Jaggi est en outre membre d'une importante commission de la Confédération Economique Européenne (CEA).

La rédaction du « Messenger » présente aux deux nouveaux chevaliers de l'« Ordre Raiffeisen » allemand ses sincères félicitations et ses vœux les meilleurs.

-pp-

Good bye, Mister Klaus !

Hommage à un excellent serviteur

Le 30 juin dernier, le sourire aux lèvres, mais avec un certain air de nostalgie dans le regard, *M. Paul Klaus*, gérant de la *Coopérative de cautionnement*, franchissait pour la dernière fois le seuil du bureau 512, situé au paradisiaque 5e étage de la Maison Raiffeisen, au numéro 17 de la Vadianstrasse à Saint-Gall.

Sans tambour ni trompette, le plus simplement du monde, M. Klaus s'en allait « en pension », après une ralonge d'une année, qui permit aux organes de la Coopérative de choisir sans hâte un successeur.

Le départ de M. Paul Klaus, c'est le point final mis au bas d'une des meilleures feuilles du livre de la petite histoire de la Centrale Raiffeisen de Saint-Gall. Personnage dynamique, remuant, notre nouveau retraité a occupé une place à part dans le corps des collaborateurs de l'Union suisse, une place due à une vive intelligence alliée à une étonnante faculté d'adaptation et une puissance de travail peu commune, ainsi qu'à ses conceptions... personnelles de l'existence. M. Paul Klaus n'était pas de tout repos pour tout le monde et cette prédisposition s'explique peut-être par le fait que, tout jeune déjà, lui fut sans doute inoculé le virus de la bougeotte.

Oyez plutôt.

Né le 3 juin 1910 à Saint-Quentin (Département de l'Aisne) dans le Nord de la France, le Pàuli si cher

à une admirable maman dut à l'âge de... 4 semaines déjà prendre le chemin de l'Helvétie. Première contrainte et, sans doute, — comme nous le connaissons — premier retroussement de son menu bout de nez...

Des signes avant-coureurs de démêlés entre la France et l'Allemagne — Papa Klaus était maître brodeur de la maison Veuve Daltroff, universellement connue — incitèrent la famille Klaus à rentrer dans son pays. L'envoi, en 1911, de la canonnière allemande « Panther » à Agadir fut du reste le point de départ de graves incidents franco-allemands.

On rencontrera M. Paul Klaus successivement à Bischofszell (d'où sans doute son amour pour le jus de pomme !), puis à Rorschach, Goldach et, enfin, à Saint-Gall. Au terme de ses études secondaires il entra en apprentissage, le 8 décembre 1925, à la Caisse centrale de l'Union suisse. Sous la houlette du sévère mais loyal directeur Stadelmann, il fit un excellent apprentissage de banque avec diplôme commercial à la clé. Se trouver au second rang des 600 concurrents devrait laisser croire que la recherche d'une place — la première de toute une vie — ne ferait pas un pli. Bernique ! La Caisse centrale ne pouvait pas la lui offrir... sans libérer (verbe moins dur que congédier) un ancien. Très gentiment, M. Paul Klaus fut invité à aller tenter sa chance sur les

routes de France ou de Navarre, où il pourrait mieux potasser les langues étrangères qu'à l'ombre de la cathédrale baroque de la cité du moine Gallus.

Grâce à une adresse fortuite, on retrouve notre luron, peu après Pâques 1929, à Alger, dénommée la Ville blanche de l'Afrique, comme factotum dans... un commerce d'olives, (il y a loin des tables d'intérêts aux monceaux de boulettes à noyau !) position due à la magnanimité d'un citoyen allemand à l'air bourru mais au cœur d'or. L'initiation fut de courte durée car, quelques semaines plus tard, M. Paul Klaus était promu employé de la Compagnie Algérienne, la plus grande banque coloniale française. Il y resta plus de deux ans, dont près de 12 mois en qualité de comptable de la succursale de Rouiba, trou perdu dans le bled, mais néanmoins centre du commerce des vins et lieu de domiciliation de sept succursales bancaires. C'est là qu'à côté de beaucoup d'autres aventures et découvertes, il parvint à parfaire ses connaissances de la langue française.

Sa bonne maman lui transmit un beau jour une « feuille » de la lointaine ville de Saint-Gall, dans laquelle, par une annonce chiffrée, une banque de la place cherchait un employé « possédant de bonnes notions de la langue française ». Il devait s'avérer par la suite que cet honorable établissement était... l'Union suisse, qui avait apparemment oublié son ancien apprenti.

Et c'est ainsi qu'il revint à ses premières amours. Il fut tour à tour caissier-suppléant, chef — il en était du reste le seul employé ! — du contentieux nouvellement créé, en quelque sorte le « bourreau de l'Union suisse », selon le titre honorifique qui lui fut décerné ultérieurement par un caissier satisfait de ses services. Sa principale occupation : « soigner » l'encaissement de créances douteuses, la régularisation de comptes débiteurs branlants ou difficiles, etc. Cela ne pouvait pas, dans les débuts du moins, absorber tout le temps d'un jeune homme dynamique, brûlant du désir de s'affirmer et de se créer une situation d'avenir à laquelle on ne parve-

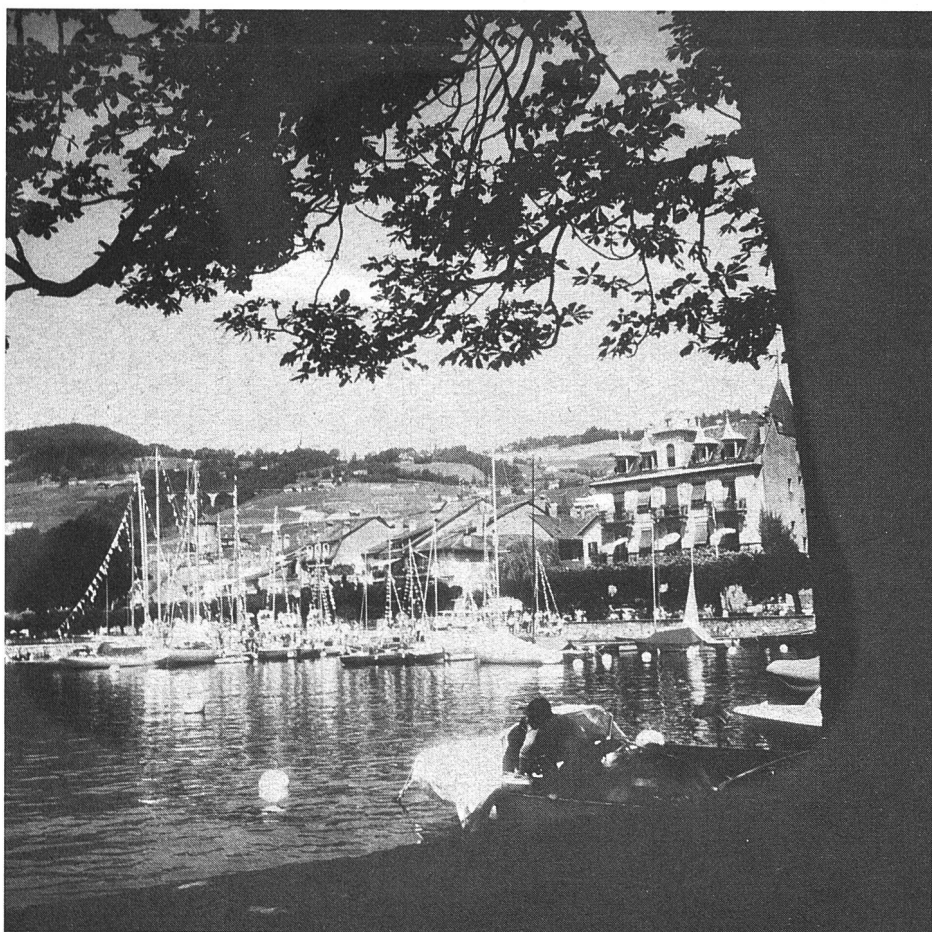
nait pas à l'époque par le jeu plus ou moins subtil du chantage qui anima le marché de l'emploi durant les années de haute conjoncture... On lui confia ainsi de multiples tâches, entre autres celle d'adjoint aux réviseurs de la Suisse allemande et de la Romandie.

Au moment de la fondation de la Coopérative de cautionnement, M. Paul Klaus fut chargé par le premier gérant, le directeur Egger, de la tenue de la comptabilité et de tous les autres travaux accessoires. Sa curiosité naturelle, son désir d'apprendre et de faire toujours plus et toujours mieux, en firent petit à petit la main droite du gérant, une main habile et que s'empressa de saisir au vol M. A. Edelmänn, l'actuel directeur de l'Union suisse, lorsque lui fut confiée la gérance de la Coopérative. Enfin, en 1963, M. Paul Klaus accéda à la direction de l'institution : couronnement d'une longue et extraordinaire carrière.

On peut bien dire que ce fut, enfin, le poste — on dirait aujourd'hui le « job » — à sa taille, à la mesure de ses talents. Dans l'accomplissement de son mandat de gérant il put se réaliser pleinement. Sans revenir en détail sur les points saillants de cette ultime étape, nous mentionnerons que les engagements de la Coopérative sont passés de 26 088 277 francs en 1963 à 104 354 548 francs à fin décembre 1975. Certes, M. Paul Klaus put compter à son tour sur le concours d'adjoints dévoués. Mais, sans diminuer leurs mérites ou ceux de ses prédécesseurs, on peut bien dire qu'il a bichonné « sa » coopérative et que celle-ci lui doit une bonne tranche de son actuelle et excellente image de marque.

Soucieux d'apprendre toujours, de se perfectionner sans cesse avons-nous déjà dit... M. Paul Klaus l'a prouvé dans un domaine par trop délaissé aujourd'hui : celui de la langue maternelle. Grand liseur, chercheur passionné, fureteur acharné, il devint au cours des années un véritable maître dans l'art si difficile de la rédaction de lettres, rapports et exposés. Il a donné à tous ses collègues une leçon et un exemple qui, à eux seuls, justifient l'hommage que nous lui rendons aujourd'hui.

Et ce n'est pas sans un léger pincement, quelque part, en haut à gauche, que nous songeons parfois depuis ce



Un site pittoresque : Le port de Lutry

(Photo P. Favre)

30 juin 1976, que nous ne le rencontrerons désormais plus dans le long couloir de ce 5e étage où nous étions voisins de palier. Ce cher Pablo (comme nous l'interpellions amicalement) était parfois un dur, mais c'était un pur collègue au sens le plus noble de ce terme.

M. Paul Klaus, gérant de notre Coopérative de cautionnement, a été l'ami sûr, le conseiller bienveillant des dirigeants des Caisses Raiffeisen qui s'adressaient à lui. Aussi, nous permettons-nous de lui dédier, en guise

d'adieu, ces quelques extraits d'un très beau texte de R. Kipling :

*... Si tu peux rester digne en étant populaire,
Si tu peux rester peuple en conseillant les*

*[Rois
Et si tu peux aimer tous tes amis en frères
Sans qu'aucun d'eux soit tout pour toi...*

... Alors les Rois, les Dieux, la Chance et la

*[Victoire
Seront à tout jamais tes esclaves soumis*

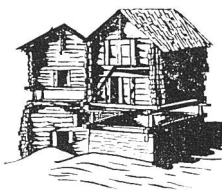
Et ce qui vaut bien mieux que les Rois et

[la Gloire

TU SERAS UN HOMME MON FILS.

A cet homme que fut M. Paul Klaus, nous disons : Merci et... longue et heureuse retraite.

-PP-



Valais

Assemblée annuelle de la Fédération du Valais romand

C'est devenu une tradition : le premier samedi après Pâques, les Raiffeisenistes du Valais romand tiennent leurs assises annuelles. C'est une fête. On en retient la date. On s'en réjouit. On retrouve les figures connues des responsables depuis longtemps sur la brèche. On découvre des visages nouveaux, optimistes et enthousiastes, des jeunes qui prennent la relève. « Dans nos campagnes,... les fils sont dignes des pères ». On se réjouit aussi de rencontrer des dirigeants de l'Union suisse auxquels on expose un problème particulier et parfois ardu.

Tout ce monde était au rendez-vous, à Sion, à la grande salle de la Matze, ce samedi 24 avril. Mais une intruse, que personne n'avait invitée, narguait les fiers Valaisans : la neige, 30 cm de neige lourde et mouillée tombée en une nuit. Elle cassait les branches, maltraitait les vignes, entravait la circulation, semait partout la pagaille. Les délégués des vallées latérales durent attendre qu'on leur « ouvre » les routes. Ceci oblige le président Jacquod à s'adresser à une assemblée clairsemée et avec une demi-heure de retard. Mais les vides se comblèrent et cette 57e assemblée des Caisses Raiffeisen du Valais romand connut finalement une fort belle par-

ticipation : 336 délégués représentant 61 Caisses.

Le président René Jacquod salue tout ce monde et spécialement les invités du jour : MM. Jacques Allet, conseiller, représentant l'Administration communale de Sion, Joseph Roos et Paul Puipe de l'Union suisse de Saint-Gall, Urbain Zufferey, président d'honneur. Il excusa l'absence du représentant du Conseil d'Etat et de M. Benoit Duc, retenu par la maladie. Ce dernier est membre du comité cantonal. Nous faisons des vœux pour son parfait rétablissement. Des divers rapports présentés, nous relevons que le Valais romand comptait au 31/12/75 65 Caisses avec 11 720 membres. Les déposants sont au nombre de 31 891, avec un total de dépôts de 256 millions de francs. Les obligations atteignent 78 millions, les comptes courants à vue et à terme 20,3 millions, les prêts hypothécaires se montent à 197 millions et les prêts aux communes à 29,6 millions de francs. Ces chiffres sont éloquentes et situent bien la très grande place que les Caisses Raiffeisen tiennent dans l'économie valaisanne.

Quant à la Fédération elle-même, elle se porte très bien. Ses comptes bouclent avec un boni de fr.

10 020.50. « Nos finances vont bien. Il n'y a pas de raison de modifier nos cotisations ». Le malicieux caissier Victor Berrut nous le déclare avec son sourire traditionnel.

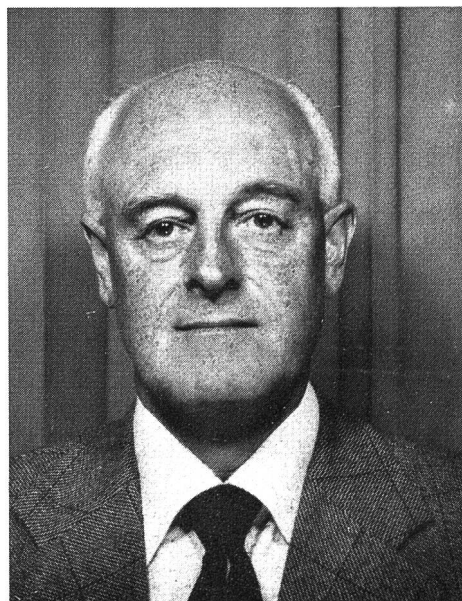
L'élection du comité voit celui-ci se compléter par la venue de MM. Roger Pitteloud, professeur, de Chamosen et Lévy Dubuis de Savièse.

M. le président Jacquod, atteint par la limite d'âge salua son successeur en la personne de M. Pierre Deslarzes, de Bagnes. Toutes ces nominations se firent dans la plus cordiale unanimité, ce qui est le gage d'un avenir toujours plus prospère.

M. Jacquod a siégé au comité cantonal depuis l'assemblée de Saxon en 1931. Il en est le président depuis 1963. Il mérite bien le titre de président d'honneur que l'assemblée lui décerne par de vibrants applaudissements. Ceux-ci vont aussi à son fidèle lieutenant Victor Berrut. Un cadeau souvenir est remis à ces dévoués serveurs du pays.

M. Joseph Roos, directeur de la banque centrale a créé un vif intérêt en rappelant les rapports qui unissent les Caisses locales à l'Union suisse : placements de fonds, avances, reprises d'hypothèques, etc. Il expose aussi l'obligation, pour la banque centrale, de moderniser son fonctionnement : (télex, électronique, etc.)

M. Paul Puipe, de l'office de révision, fut fort sage de rappeler les devoirs de prudence dans l'octroi des prêts et de discipline dans le paiement des intérêts et des amortissements



M. Pierre Deslarzes, le nouveau président de la Fédération du Valais romand

contractuels. Le retour de manivelle auquel nous assistons, risque de causer pas mal d'embarras. Un compliment encore à l'adresse de MM. Denis Ballestraz de Grône et Edouard Dorsaz de Fully qui ont plus de 50 ans d'activité au sein de leur comité local. Puis ce fut la remise du traditionnel portefeuille aux membres dirigeants « jubilaires » (25 ans d'activité). Ce sont MM. :

Monnet Aloys, secrétaire du comité de direction, Iséables,

Praplan Marcel, président du conseil de surveillance, Icoigne

Bagnoud François, secrétaire du conseil de surveillance, Lens

Richard Joseph, secrétaire du conseil de surveillance, Mex

Rossier Séraphin, secrétaire du comité de direction, Vernamiège

Pignat Roger, secrétaire du comité de direction, Vouvry

Le président Jacquod mit fin à la 57e assemblée annuelle en livrant à notre méditation cette déclaration du président Kennedy (USA) « Jusqu'ici, nous avons placé notre argent où il rapportait le plus, nous devons maintenant le placer où il rend le plus grand service au monde ».

Ce fut le conseiller communal Jacques Allet qui mit le point final en apportant les vœux de la Ville de Sion et en nous conviant à un généreux et délicat apéritif.

Les prochaines assises de la Fédération du Valais romand se tiendront à Montana.

M. T.

Pensée

Ne charge pas tes épaules d'un fardeau qui excède tes forces.

Horace

s'agit d'échanges réciproques — la banque centrale n'étant rien sans les Caisses locales et celles-ci étant faibles sans elle —, et de contributions telles que les révisions, la vente de matériel de comptabilité et de propagande ou les conseils juridiques. M. Roos a évoqué de manière très détaillée les prestations offertes par la Centrale, à savoir notamment les avances sur placements à terme, l'octroi de crédits, la reprise d'hypothèques, les liquidités à assurer aux Caisses bien qu'il en résulte des pertes de gain sensibles. La banque centrale, contrairement à ce que disent ses détracteurs, n'accapare pas les dépôts que lui confient les Caisses puisque la presque totalité — au moins 97 % — des capitaux entrent dans le système de compensation avec les institutions affiliées.

Enfin, la banque centrale n'a pas manqué de développer sa technique, un domaine dans lequel elle n'a rien à envier aux autres établissements bancaires du pays.

M. Albert Ackermann a ensuite présenté un rapport d'activité sur l'année 1975 qu'il a qualifiée de bonne pour les Caisses Raiffeisen jurassiennes. L'effectif des sociétaires ne s'accroît que lentement; il est de 9479 après 264 adhésions nouvelles. Les bilans ont atteint 283,6 millions de francs, marquant une augmentation de 8,84 %, un résultat particulièrement réjouissant puisque l'élargissement est exclusivement dû aux apports de capitaux frais du public. Le chiffre d'affaires, quant à lui, s'établit à près de 600 millions; son accroissement de 27,4 millions est cependant loin derrière les 100 millions de francs de l'année précédente. Le nombre des carnets d'épargne a dépassé le chiffre de 36 000, bien que les nouveaux comptes aient été inférieurs de moitié à ceux de l'année précédente. Les bénéfices ont passé de 799 à 932 000 francs (+ 16,59 %), résultat dû avant tout aux excellentes conditions de placement à terme offertes par

Jura



La Fédération jurassienne s'est donné un nouveau président

La Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen avait choisi Le Noirmont pour organiser sa 51e assemblée générale annuelle. Cette rencontre s'est déroulée le 15 mai dernier, en présence de quelque 350 délégués et invités. Le fait marquant de la journée a tenu dans la démission du président, M. Albert Ackermann, qui a laissé son poste à M. François Rossé, instituteur et maire de Boncourt, le benjamin du comité de la Fédération.

Un temps extraordinaire a gratifié les dirigeants des Caisses Raiffeisen jurassiennes qui avaient fait le déplacement aux Franches-Montagnes. En ouvrant la séance, M. Ackermann s'est plu à saluer chacun, mais en particulier MM. Joseph Roos, directeur de la banque centrale, Paul Puipe, secrétaire de l'Union, P.-A. Beuchat et P. Matthez, réviseurs, Charles Wilhelm, préfet du district, plusieurs par-

lementaires fédéraux et cantonaux, M. Frédéric Savoye, président de l'ADIJ, M. Raymond Chenal, délégué de la Chambre d'agriculture, MM. Marcel Gogniat, Mathieu Simonin, Joseph Portmann, respectivement maire, curé et président de paroisse du Noirmont, village d'origine de Géo Froidevaux, réviseur et rédacteur retraité, également présent.

M. Jean-Pierre Frésard, président de la Caisse Raiffeisen locale, ayant souhaité la bienvenue, M. Ackermann pouvait entamer l'ordre du jour. M. André Theurillat, des Breuleux, secrétaire, donnait une relation fort complète de l'assemblée de Glovelier où a été célébré le cinquantenaire de la Fédération.

M. Joseph Roos exposait ensuite les multiples services que la banque centrale qu'il dirige était à même de rendre aux Caisses affiliées. En fait, il

La publicité dans « Le Messager Raiffeisen » touche plus de 13 500 familles du Pays romand, soit environ 25 000 lecteurs, selon les canons des spécialistes.

l'Union. Quant aux réserves, elles ont dépassé pour la première fois le cap des dix millions.

Le président, après avoir évoqué la situation financière des Caisses jurassiennes, s'est préoccupé de l'avenir de la Fédération. Le partage du Jura, en créant une nouvelle situation politique, exigera la recherche d'une solution susceptible de maintenir l'unité de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen. Une transformation en association intercantonale, comme il en existe déjà en Suisse centrale ou dans le Nord-est du pays, semble être un moyen fort sage de préserver un acquis précieux. C'est d'ailleurs en s'inspirant de cet esprit que le comité a proposé à l'Union suisse la candidature de M. Gilbert Giauque, de Prêles, comme successeur de M. Albert Ackermann au conseil de surveillance de l'Union.

Le président rappelle encore que le comité s'est réuni à trois reprises en 1975, en présence de M. Paul Puipe. Il félicite les Caisses de Fontenais, Porrentruy, Mervelier, Alle et Courrendlin qui ont célébré leur cinquantième. La Fédération jurassienne a tenu à encourager la nouvelle Chambre d'agriculture du Jura en lui allouant un don de mille francs devant faciliter son départ. Les trois prix attribués à l'École d'agriculture de Courtemelon ont été remis à M. Marcel Hulmann, Saulcy, à Milles Elisabeth Brunner, Souboz, et Christine Schnyder, Niederurnen.

Il n'a pas été organisé de cours de perfectionnement en raison de la décision prise par l'Union de mettre sur pied des séminaires spéciaux à l'intention des nouveaux gérants, celui destiné à la Suisse romande devant se dérouler du 27 septembre au 1er octobre.

M. Paul Puipe, secrétaire de l'Union, après avoir souligné la très bonne situation des Caisses Raiffeisen du Jura, a commenté les chiffres relatifs à l'ensemble des Caisses suisses. Malgré le ralentissement, l'activité de crédit a été remarquable. En gérant 8,5 milliards de dépôts, les Caisses Raiffeisen bénéficient largement de la confiance du public, une confiance qui oblige. M. Puipe a terminé son exposé en fournissant quelques précisions sur l'évolution du marché de l'argent, avec l'imprécision des taux qu'elle entraîne.

M. Gilbert Giauque, de Prêles, a ensuite présenté les comptes de 1975. Ils dénotent une diminution de fortune de plus de 11 000 francs, ceci en raison de la célébration du cinquantième de la Fédération. Ces comptes sont approuvés sans autre. C'est également sans opposition que la cotisation est maintenue à 4 francs par tranche de 50 000 francs du bilan. Les Caisses de Réclère et de Saint-Brais sont en outre désignées comme vérificatrices des comptes pour 1976.

La surprise de la journée a été provoquée par l'annonce de la démission du président et du vice-président, MM. Albert Ackermann, de Montsevelier, et Jules Mottet, d'Orvin, qui ont œuvré tous deux au comité pendant 26 ans, M. Ackermann ayant de plus assumé la présidence depuis 1968. En dehors du comité, personne ne s'attendait à ce double départ, tant l'image de la Fédération était liée à celle de ces pionniers. Leurs successeurs ont été désignés en Mlle Paulette Lapaire, gérante de Saint-Ursanne — première femme à remplir un mandat au sein du comité jurassien — et M. Marcel Donzé, gérant de Tramelan. Les quatre anciens membres, MM. André Theurillat, Les Breuleux, Gilbert Giauque, Prêles, Louis Citherlet, Courfaivre, et Armand Guélat, Courrendlin ont été réélus par acclamation.

Le comité a proposé son benjamin, M. François Rossé, instituteur, maire et gérant de la Caisse de Boncourt, à la présidence de la Fédération. Ce choix a été ratifié par des applaudissements nourris. Le nouveau président a tenu aussitôt à remercier ceux qui lui ont fait confiance et, dans sa première déclaration, a assuré chacun de sa coopération, de son désir de maintenir l'unité du mouvement et de sa volonté de conserver des liens amicaux dans l'ensemble du Jura. Il a adressé ses vifs remerciements à M. Ackermann dont il a relevé les compétences et les remarquables qualités de bon sens, de bonhomie et de connaissance des gens. En M. Mottet, il a loué notamment la droiture et la ponctualité. Après avoir remis un petit cadeau à ces deux coopérateurs particulièrement méritants, M. Rossé a proposé de les acclamer membres d'honneur de la Fédération, ce qui a été fait aussitôt avec force applaudissements.

L'assemblée s'est achevée par l'hommage rendu aux vétérans, qui n'étaient que trois cette année. Le traditionnel portefeuille a été remis à MM. Fernand Schaad, président de Soubey, Ernest Guélat, gérant de Courtételle, et Edmond Chèvre, vice-président de direction de Movelier. Auparavant, une minute de silence avait été observée à la mémoire de dix dirigeants disparus depuis mai 1975. Il s'agit de MM. André Monnerat, Montignez, Laurent Farine, Montfaucon, Abraham Gerber, Mont-Soleil, Henri Villat, Saint-Brais, Andina Ezio, Courtelary, Joseph Membrez, Courtételle, Arnold Chételat, Mervelier, Olivier Frund, Mervelier, Paul Veya, Develier, Charles Fleury, Vermes. Les débats ont pris fin avec le message de l'ADIJ, apporté par son président central, M. Frédéric Savoye, de Saint-Imier.

La partie administrative a été suivie d'un apéritif offert par les autorités communales et paroissiales, puis du banquet, tout de qualité et d'abondance. Ce fut l'occasion pour M. François Rossé, major de table, de donner la parole à quelques invités, en particulier à MM. Marcel Gogniat, maire du Noirmont, Joseph Portmann, président de paroisse, et Raymond Chenal, représentant de la Chambre d'agriculture du Jura. Le repas fut en outre agrémenté par les productions de la fanfare et du chœur d'hommes, dirigés par les frères René et Alphonse Bilat, ainsi que par les pupillettes et la Fémina.

La Caisse Raiffeisen du Noirmont avait bien fait les choses, de sorte que chacun, par des voies plus ou moins directes, a pu regagner son foyer en emportant un excellent souvenir de cette journée franc-montagnarde.

A. F.

LE MESSAGER RAIFFEISEN

Rédacteur responsable :

Paul Puipe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Administration, service des abonnements :

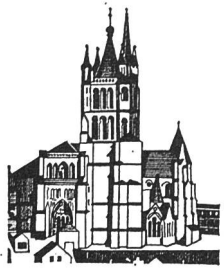
Union suisse des Caisses Raiffeisen
9001 Saint-Gall

Impression :

Imprimerie Favre & Favre S.A., 1020 Renens

Régie des annonces :

Annonces Suisses S.A., Saint-Gall et succursales



Les raiffeisenistes vaudois fort bien reçus à Bex

C'est dans la grande salle du parc à Bex, pavoisée avec goût, que le samedi 22 mai, les responsables de la Caisse locale accueillent les délégués de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen, présidée avec distinction par M. Alfred Burdet, député, à Method. Ouverte à 9 h. 45, la partie administrative est suivie par 345 délégués et invités représentant 84 des 85 Caisses que compte le mouvement cantonal. C'est ainsi qu'on note, dans l'assistance, la présence de M. Marc-Henri Ravussin, conseiller d'Etat, chef du Département des travaux publics, de M. Mayor, préfet d'Aigle, des représentants des municipalités de Bex, Gryon et Lavey, MM. O. Plumettaz, syndic, A. Amiguet et M. Bochatay, des députés de l'arrondissement, MM. A. Meili, P. Chevalley, A. Dessarzens et M. Pignolet, de M. René Dolfuss, pasteur. L'Union suisse de Saint-Gall est représentée par MM. Arnold Edelmann, directeur, Roland Séchaud, sous-directeur et Armand Cudré, réviseur. La Chambre vaudoise d'agriculture a délégué M. Olivier Mayor, chef du service des crédits d'investissement. Le président Burdet se plaît également à saluer tout spécialement M. Willy Blanc, président de la Fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg romand, les anciens du comité cantonal, MM. Monnet, Pache et Favrat, ainsi que les représentants de la presse délégués par « Le Messager des Alpes », « Le Journal de l'Est vaudois », « Le Journal de Bex » et « 24 Heures ».

Dans son allocution de bienvenue, M. Plumettaz, syndic, apporte le salut des autorités bellerines et présente « sa » commune qui s'étend du Rhône au pied des Diablerets. Puis l'assemblée apprécie le réconfort moral et les encouragements que leur apporte l'église par la voix du pasteur, M. René Dolfuss.

Dans le but de compléter le bureau de l'assemblée, il est procédé à la désignation de six scrutateurs que le pré-

sident choisit en la personne de MM. Serex, Pidoux, Chappuis, Pache, Marendaz et Oulevey.

Puis, M. Jacques Porchet, nouveau secrétaire-caissier de la fédération, recueille des ovations méritées pour la lecture du procès-verbal de l'assemblée de 1975 à Commugny, dernier compte rendu, encore rédigé de main de maître, par M. Marcel Pache.

Dans son rapport présidentiel, M. Burdet relève l'activité déployée par le comité fédératif, rappelle les séminaires organisés l'automne passé à Saint-Gall, à l'intention des présidents de direction et de surveillance, et commente les résultats matériels enregistrés en 1975 par les différentes sections affiliées. C'est ainsi que le bilan des 85 Caisses vaudoises s'élève à 302,99 millions de francs, en augmentation, par rapport à l'exercice précédent, de 21,9 millions de francs ou de 7,81 %. L'effectif des membres est passé de 8617 à fin 1974 à 8820 au 31 décembre 1975. En progression de 42 millions, le chiffre d'affaires a atteint 964,5 millions de francs. Quant à l'excédent d'exploitation, il note l'accroissement inattendu de fr. 291 534.95 et s'élève à fr. 1 167 345.10. Dans les passifs, les dépôts d'épargne en représentent toujours le secteur principal avec un montant de 196,7 millions de francs, soit 14,3 millions de plus qu'en 1975, alors que les obligations atteignent 52,4 millions. Occupant logiquement la première place dans la catégorie des actifs, les prêts hypothécaires sont de l'ordre de 155 millions de francs, notant un élargissement de 8,75 %.

Sur proposition de M. Decré (Commugny), l'assemblée approuve les comptes du ménage de la fédération préalablement commentés par le trésorier. Officieront cette année comme organe de contrôle, les Caisses de Bex et d'Yvorne. Par ailleurs, les délégués décident de rester au statu quo quant au mode de perception de la cotisation à la charge des sections fédérées.

Dans son allocution de circonstance, M. A. Edelmann, directeur de l'Administration centrale de l'Union suisse de Saint-Gall, félicite les artisans des succès nouvellement remportés par les Caisses Raiffeisen vaudoises. Si le mouvement s'est spécialisé — dit l'orateur — en tant que centre collecteur d'économies populaires importantes — près de 8 milliards de francs pour l'ensemble de l'organisation suisse — et de distributeur d'un crédit approprié, ce rôle n'est toutefois qu'une partie seulement de la grande mission qui lui est confiée. Certes, la Caisse Raiffeisen est une institution économique, mais elle se réfère toutefois à des principes d'ordre social dont la mise en pratique revêt un caractère aussi important que ses prestations matérielles de service, vu qu'elle place l'homme au centre de toute activité.

Moment particulièrement émouvant de la journée, la remise du portefeuille aux vétérans comptant 25 ans de dévouement dans les organes locaux. Ovationnés comme il se doit, prennent place devant la tribune officielle, dans l'ordre alphabétique des Caisses qu'ils ont si fidèlement servies, MM. Lucien Dériaz et Armand Savary, de Baulmes, Gaston Desarzens, Eugène Germond, Héli Pidoux, Georges Blanc, Edouard Gavin et Robert Corthésy, de Brenles, Olivier Bournoud, de Corbeyrier, Samuel Vonnez, de Fey, Louis Bolomey, de Goumoëns-la-Ville, Pierre Marendaz, de Method, Marius Bovay, de Rougemont, Jean-Pierre Chavannes, de Saint-Légier, Emile Pittet, de Villars-le-Terroir et Marcel Tacheron, d'Yvonand.

Commentant quelques problèmes d'actualité, M. Roland Séchaud, sous-directeur à l'office de révision à Saint-Gall, après avoir analysé brièvement le bilan de l'organisation sur le plan national, rappelle aux responsables de ces mutualités d'utilité publique certaines directives émanant du règlement d'administration, s'arrête à quelques particularités touchant les hypothèques légales des artisans et distribue d'utiles consignes touchant l'aménagement des locaux. Puis le délégué de l'office fiduciaire de l'Union suisse rend les dirigeants attentifs à la fixation des conditions d'intérêt et, partant, à la marge à respecter entre les taux débiteurs et créanciers.

Enchaînant, l'hôte d'honneur de la journée, le conseiller d'Etat Marc-Henri Ravussin, lui-même président du comité de direction de la Caisse Raiffeisen de Baulmes, apporte le message du Gouvernement, en mettant en exergue le rôle combien bénéfique de ces institutions locales d'épargne et de crédit, à la dimension de l'homme, et dont les structures sont indispensables au pays. En effet, les Caisses Raiffeisen, de par leurs principes éprouvés, enseignent précisément l'aide réciproque, par la solidarité, donc sans faire appel à l'Etat dont les charges sont toujours plus nombreuses, spécialement en période de récession. Concluant son propos d'une haute élévation de pensée, le chef du Département des Travaux publics souhaite prospérité à ces organismes typiquement villageois non seulement par une extension continue de leurs bilans, mais avant tout et surtout de la somme de leurs prestations de service. Dans les divers, la discussion qui s'était amorcée sur une prescription statutaire touchant le placement des capitaux excédentaires s'achève sur un non-lieu, l'assemblée ne pouvant valablement délibérer, l'objet ne figurant pas à l'ordre du jour. Mettant un terme à la partie administrative, M. Rappaz, municipal et vice-président du comité de la section organisatrice, convie les délégués à rallier la cour de la halle de stockage des vins pour y déguster l'apéritif.

Lors du banquet excellemment servi dans la grande salle, délégués et invités goûtèrent également les productions de quelques-unes des nombreuses sociétés de la région, à savoir du Groupe folklorique de Gryon « Les Tatchis », du Chœur mixte « L'Echo des Monts », de Châtel s/Bex, que dirige M. Genêt et de l'Union instrumentale de Bex, sous la baguette de M. Marcel Badel.

L'ambiance de fête ainsi créée permet au préfet d'Aigle, M. Mayor, de présenter le grand district, ainsi qu'à M. Olivier Mayor, délégué par la Chambre vaudoise d'agriculture, de mettre en évidence les nombreux contacts existant entre le service des crédits d'investissement, l'office vaudois de cautionnement agricole et les Caisses Raiffeisen vaudoises. Puis, M. Willy Blanc dit sa joie de l'occasion qui lui est donnée d'adresser aux raiffeisenistes vaudois, les vœux et les

félicitations de leurs collègues de Fribourg romand dont il préside la fédération. A son tour, M. Paulus Chevalley, directeur des Salines, s'exprime au nom des députés de l'arrondissement, relève les vertus de l'esprit civique dont sont animées ces coopératives d'entraide réparties sur l'ensemble du territoire helvétique, et leur souhaite succès et longue vie.

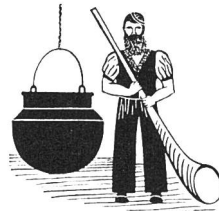
L'après-midi est déjà fort avancée lorsque le président cantonal, visible-

ment satisfait de l'heureux déroulement de cette belle journée, remercie tout un chacun, les orateurs, les sociétés locales, le restaurateur et son personnel, sans omettre les organisateurs de la manifestation, la gérante et les dirigeants de la Caisse de Bex. Certes, leurs efforts n'ont pas été vains, car le lumineux souvenir qu'ils permirent aux raiffeisenistes vaudois d'emporter avec eux n'est pas près de s'éteindre.

Sd

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblées jubilaires



Fribourg

Lentigny

Le 28 mars, par un magnifique dimanche de printemps, la Caisse Raiffeisen de Lentigny a fêté son cinquantenaire. Le village avait pris sa parure de fête, avec drapeaux et oriflammes qu'animait une brise légère. A 9 heures, une messe était célébrée pour les membres défunts par M. le curé Seydoux, un vieil ami de la Caisse Raiffeisen qui compte déjà 27 années d'activité au service de ce mouvement d'inspiration chrétienne basée sur la solidarité et l'entraide.

La 50e assemblée ordinaire soulignait la vitalité de la Caisse Raiffeisen, nullement entravée par les secousses de la récession et les fluctuations du marché de l'argent. A son président, M. Emile Cristin, elle donnait aussi l'occasion d'exprimer ses sentiments de reconnaissance au comité de direction et au conseil de surveillance. M. Remy Cretin, président du conseil de surveillance durant 34 ans et M. Casimir Bourqui, membre durant 12 ans du comité de direction, avaient donné leur démission. L'assemblée leur exprima un merci chaleureux et choisit à l'unanimité d'élire M. Pierre Clerc au conseil de surveillance et M. André Rey au comité de direction. Le président souligna encore les mérites du gérant, M. René Morel, et l'assemblée générale se termina par le paiement de l'intérêt de la part sociale.

Et les festivités continuèrent à l'Auberge Saint-Claude, avec Jean-Claude Morel comme chef de cuisine toujours fidèle à sa réputation, avec aussi au micro un major de table plein de verve, M. Georges Gumy qui orchestra avec habileté la série des discours.

Il appartient au président de saluer les invités d'honneur, M. Paul Puippe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen à Saint-Gall, M. Willi Blanc, président de la Fédération de Fribourg romand, et les délégués du village voisin d'Onnens. A la tête de la Caisse Raiffeisen de Lentigny depuis une année seulement, M. Emile Cristin voulut surtout exprimer la reconnaissance de toute la population à ceux qui, avant lui, se sont dévoués pour le bien commun. Comment ne pas souligner une nouvelle fois les 34 années de service de M. Rémy Cretin ? Comment ne pas rappeler les 25 ans d'activité de M. Emile Maudry, dont 15 ans à la présidence de la Caisse ? Aux anciens membres du comité de direction, tout spécialement à MM. Conrad Dafflon et Casimir Bourqui, il redit la reconnaissance de tout le village.

Le bien ne fait pas de bruit, et le bruit ne fait pas de bien. En 50 ans, la Caisse Raiffeisen de Lentigny a fait beaucoup de bien, et cela sans bruit. Des membres fondateurs, il n'en reste plus qu'un seul, M. Raymond Wicht; des raisons familiales l'ont empêché d'être avec nous. Mais en soulignant son dévouement, c'est la gratitude de tout un village qui s'est exprimée à toute l'équipe des fondateurs qu'animait, il y a un demi-siècle, l'abbé Emile Pittet.

Et la fête a continué dans la chaude ambiance d'un délicieux repas. Le Chœur mixte, par des productions de haute qualité, a répondu aux discours de M. Puippe, de M. Blanc et de M. le curé Seydoux qui rappelèrent avec ardeur le rôle social de la Caisse Raiffeisen. Et des cadeaux concrétisèrent les sentiments de reconnaissance de chacun.

Ce fut une journée heureuse et faste. La fête a cessé, mais le travail continue au service de la collectivité, sans bruit... sans bruit...

M. C.



Lisez et faites lire
Le Messager Raiffeisen



Jura

Mervelier

La manifestation du cinquantenaire, qui se déroula le 1er mai dernier, a connu un grand succès.

Placée comme il se devait sous la direction de M. François Fleury, aidé des membres des comités et du gérant, cette journée a été mémorable, car rien n'avait été laissé au hasard.

Une cérémonie religieuse se déroula à l'église du village et ensuite au cimetière, où une gerbe de fleurs fut déposée en reconnaissance aux membres fondateurs décédés. Très touchantes furent les paroles prononcées par M. Fleury à l'égard des pionniers de la première heure. La société « Sainte-Cécile », qui était invitée à cette cérémonie, la rehaussa d'une manière remarquable par la messe chantée et le concert offert au cimetière en témoignage aux disparus.

Avec le concours de la fanfare, la partie récréative commença à l'apéritif servi au restaurant de la Truite, concert de toute première force par notre société qui s'entraînait à ce moment-là pour le concours fédéral de juin.

Banquet officiel, discours, toute cette partie jubilaire se déroula au restaurant de la Couronne, où la famille André Saucy avait tout mis en œuvre pour que la réussite soit totale. Un banquet servi dans le style des grands hôtels fut entrecoupé par les discours de circonstance. Un major de table de bonne taille, M. Francis Theurillat, après avoir souhaité la bienvenue aux convives, passa la parole au grand patron de la journée, M. François Fleury, président du comité de direction. Avec une assurance parfaite, l'évolution de la Caisse fut retra-



cée depuis ses débuts, pas toujours réjouissants, jusqu'à ce jour où cette institution est tout simplement indispensable. M. Fleury, le deuxième président depuis la fondation, retraça également le travail de ceux qui l'ont précédé, M. Alfred Mouttet, président durant 30 ans, M. Clément Marquis, père de notre gérant, qui fut caissier pendant 40 ans, et enfin tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont œuvré pour cette noble cause.

M. Puippe, de l'Union de Saint-Gall, M. Ackermann, de la fédération jurassienne, le toujours jeune « réviseur-rédacteur », M. G. Froidevaux, ont trouvé les mots appropriés à l'adresse de la Caisse jubilaire.

Les cadeaux remis à notre Caisse symbolisent bien le travail de nos dirigeants : un joli vitrail, par l'Union « Dans une Caisse bien dirigée, il faut y voir bien clair ». Par son président, la fédération jurassienne offrit une jolie horloge avec comme cadran le sigle des Caisses Raiffeisen. Cela pourrait également dire « Toutes les affaires traitées le seront bien à l'heure » ; puis offert très gracieusement par les 3 Caisses voisines et remis par M. Claude Fleury, président de celle de Corban, « un carton de bonnes bouteilles », pour récompenser les dirigeants de la Caisse lors de séances très longues où il faut beaucoup parler.

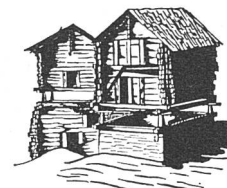
Il appartenait au maire de la commune, M. Schaller, de féliciter la jubilaire pour le rôle très important qu'elle joue dans notre localité. Il remit au président, présentées sur un format de bonne taille, les photos souvenirs prises lors de séances des comités, signe très tangible qui sera conservé dans les archives pour le prochain jubilé.

A l'heure des remerciements, la famille Saucy, qui a mis tout à disposition pour la réussite de cette journée, fut citée d'une manière particulière par le président, qui n'oublia pas non plus les sociétés locales, les invités et, enfin, tous ceux qui ont contribué au grand succès de ce cinquantenaire.

Pour clore, notre gérant M. Joseph Marquis, porte-parole des comités, remercie M. François Fleury, cheville ouvrière de la journée qui s'est déroulée sans aucune faille.

Le cinquantenaire est passé... à nous de continuer la course vers le centenaire.

J. M.



Valais

Salins

Pour fêter son cinquantenaire, notre Caisse Raiffeisen a rassemblé les familles des sociétaires, dimanche 20 juin à Bini-Savièse. Ce fut une rencontre où la joie et l'amitié se sont donné libre cours, où l'on sentait une chaude ambiance familiale de noces d'or villageoises. Autour d'une table garnie à la savoisienne se sont retrouvées quatre-vingts personnes, de toutes les générations, ce qui n'est pas peu dire.

M. Louis Baechler, président du comité de direction, donna lecture du procès-verbal de la séance d'orientation, datant du 13 décembre 1925, et de celui du 17 décembre relatant la fondation, par 23 membres, de la Caisse et la constitution des deux comités.

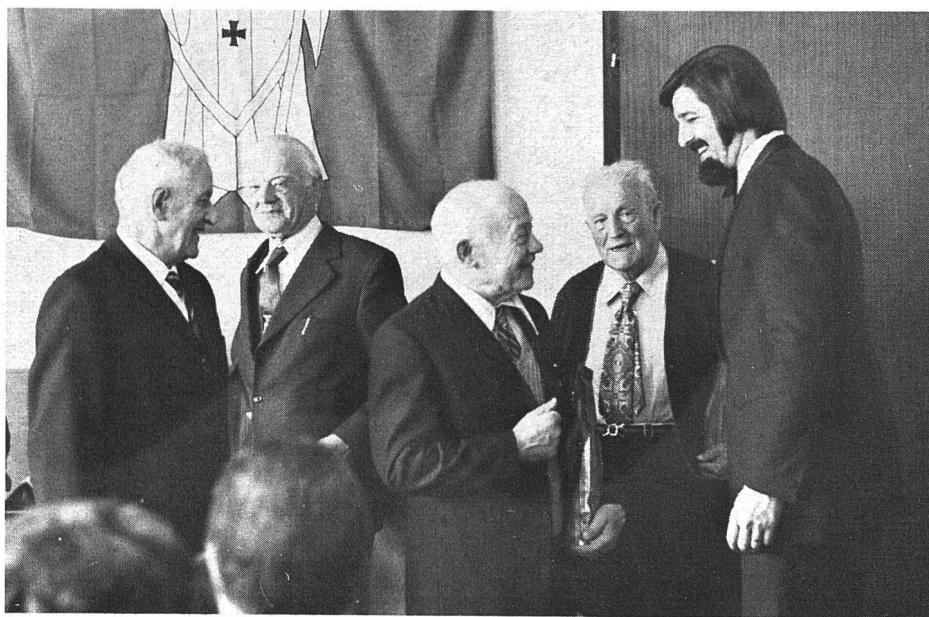
Le 19 janvier 1926, le comité de direction de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen de Saint-Gall, forte à ce moment-là de 380 Caisses affiliées, admettait celle de Salins comme nouveau sociétaire. Quelques chiffres ont permis aux participants de suivre la lente mais sûre progression de leur Caisse.

Le président releva également la fidélité des membres dirigeants actuels. Au comité de direction : MM. Louis Baechler, président, 20 ans d'activité; Louis Praz, 21 ans et Marcel Métrailler 28 ans. Au conseil de surveillance : MM. Robert Beytrison, président depuis 18 ans; Emile Locher, membre depuis 26 ans; Maurice Moret depuis 20 ans. Gérant : M. Raymond Baechler, depuis 15 ans et gérante-remplaçante Mlle Oliva Baechler.

Le président a terminé son exposé en félicitant quelques jeunes qui sont venus élargir les rangs de la famille raiffeiseniste.

M. Jean-Paul Pfammatter, réviseur, a apporté les vœux de l'Union, tout en remettant un magnifique vitrail frappé de l'emblème raiffeiseniste. Il releva le rôle particulier de l'Union suisse, l'appui qu'elle apporte à chaque Caisse, en l'aidant à gérer dans les meilleures conditions possibles l'argent du village qui lui est confié.

M. René Jacquod représentait la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand. Avec son éloquence coutumière, il a su communiquer à son auditoire un regain d'enthousiasme pour la Caisse Raiffeisen. Il souligne avec vigueur quelques principes : décentraliser l'argent, l'investir, non là où il rapporte le plus, mais là où il rend le mieux service. Il relève également le courage des



De gauche à droite : MM. Edouard Fleury, Sosthène Fleury, Humbert Marquis, vice-président, Camille Marquis, président d'honneur et Francis Theurillat, major de table/animateur.

membres qui créèrent, il y a 50 ans, une institution de solidarité dans un pays qui, à ce moment-là, était encore « sous-développé ».

En quelques mots, M. Jean-Daniel Antille, président de la commune, a relevé les excellentes relations qui existent entre l'administration et la « banque » du village, qui permet de traiter des affaires bancaires en dehors de l'anonymat. Par une gerbe de fleurs offerte à Mlle Oliva Baechler, gérante-remplaçante, il a remercié ceux et celles qui contribuent à la bonne marche de la Caisse de Salins.

Parmi les invités, on relevait également la présence du révérend curé Allet et de M. Félix Métrailler, ancien président de la commune.

Quelques morceaux d'accordéon, joués avec brio par Anne-Lucie Métrailler, ont égayé encore cette fête jubilaire qui laissera au cœur de chacun le souvenir d'une journée commémorative qui a rassemblé dans la joie et l'amitié plus de trente familles du petit village fort sympathique de Sains.

Assemblée ordinaire



Jura

Renan

On est sorti du tunnel !

La 28e assemblée générale a eu lieu le 30 avril 1976 au Buffet de la Gare. Elle fut conduite avec dynamisme par M. Eric Oppliger, président du comité de direction. 43 membres étaient présents.

C'est avec une satisfaction légitime, mais aussi avec grand soulagement que notre président put annoncer que les 290 000 francs détournés par notre ancien gérant étaient à ce jour complètement remboursés, intérêts et débours compris.

Voilà pas mal de chemin parcouru en une année. Un nombre important de séances, pas toutes agréables, une grande fermeté de la part des dirigeants ont finalement conduit à ce résultat. Nos membres sont d'autant plus satisfaits que tout cet argent a retrouvé le chemin du coffre sans qu'il ait été nécessaire de faire appel au fonds de garantie de bonne gestion. Nous voici donc hors du tunnel, un paysage nouveau s'offre à nous.

Après avoir brossé un tableau de la situation économique, le président constate avec réconfort au lendemain de notre aventure que la population avait réagi au-delà de nos espérances. Seul un membre a motivé sa démission par l'affaire des détournements. Nous n'avons pas connu de retraits d'épargne. Bien au contraire, bon nombre de nouveaux déposants nous ont confié d'importantes sommes. En conclusion de son rapport, il demande à chacun d'aider à développer l'esprit raiffeiseniste.

Les comptes publiés sont commentés par le nouveau gérant, M. Christian Kiener, qui se plaît à relever le travail acharné fourni

durant de longues semaines par les réviseurs de l'Union. Le résultat de ce travail a permis à la Caisse de continuer son activité sur une « table propre ». L'exercice 1975 nous apporte un bénéfice de 9291 francs versé au fonds de réserve qui se monte au 31.12.1975 à 82 129 francs. Le bilan atteint la somme de 1 603 020 francs.

Il appartient à M. J.-Jacques Vuilleumier de faire le rapport du Conseil de surveillance. Il relève avec satisfaction que les nouveaux gérants, M. et Mme Kiener, après avoir spontanément accepté la reprise de la Caisse, entretiennent d'excellentes relations avec la clientèle. Les contrôles ont été ef-

fectués, les comptes trouvés parfaitement à jour et conformes. Il propose à l'assemblée de donner décharge aux organes responsables pour le travail considérable fourni durant l'année 1975.

Au comité de direction, nous notons la démission de M. Hans Vonmoos, secrétaire, suite à son départ de la localité. M. Jean-Pierre Monbaron est élu par l'assemblée pour le remplacer.

L'assemblée se termine par la traditionnelle collation offerte à chacun et dans une atmosphère tout empreinte d'amitié.

C. K.

Drogues - Tabac - Alcool - Médicaments: A ce propos, le saviez-vous?

* *Ce ne sont ni le « mal du siècle » ni la fuite devant les réalités qui sont les principaux motifs de la consommation de drogues, mais dans plus de 4/5 des cas, la curiosité, le désir d'en faire l'expérience, la pression du groupe, très souvent aussi l'ennui, le manque de réflexion, la bravade des interdictions et des dangers.*

* *Un adolescent sur quatre ne s'intéresse absolument pas au problème de la drogue. Il est remarquable que ce soient ces mêmes jeunes qui ne sont pas tentés par le tabac ou l'alcool.*

* *La cigarette s'est révélée être une drogue de transition vers le haschich. Parmi les jeunes qui souhaitaient essayer une fois une drogue, 61 % étaient fumeurs, 36 % seulement non-fumeurs. (Pour fumer une cigarette de marijuana, la première condition est de maîtriser la technique d'inhalation !)*

* *Les jeunes gens en général ont tendance à sous-estimer l'importance du problème de la drogue, les jeunes filles surestiment plutôt le nombre des consommateurs dans leur milieu. Parmi les jeunes paysans, il y a nettement moins de consommateurs et bien moins de jeunes qui s'intéressent à la drogue. Les jeunes intelligents ne sont pas moins en danger que les autres; au contraire, leur tendance à vouloir tout connaître, tout « savoir », les expose fortement à la tentation d'essayer la drogue.*

* *Les menaces des parents mal informés ne sont pas réalistes et restent donc sans effets. Des enquêtes comparatives ont révélé que les jeunes avaient deux fois plus de connaissances sur les drogues que leurs enseignants, trois fois plus que leur père... et cinq fois plus que leur mère !*

* *C'est dans les groupes ayant des occupations de loisirs passives que l'on trouve le plus de consommateurs*

de drogues et de tabac, c'est-à-dire dans les groupes qui ne font rien ou se contentent de cinéma et de télévision. 45-50 % ! Ce sont les bricoleurs qui fument le moins. C'est un fait : celui qui occupe activement ses loisirs fume moins.

* *Problème de l'alcool : avec un taux d'alcoolémie de 0,3 pour mille, une personne sur quatre déjà n'est plus en pleine possession de sa capacité de jugement. 30 % des délits commis par des jeunes, surtout bagarres, actes de violence, imprudences de toutes sortes se produisent sous l'effet de l'alcool, c'est-à-dire lorsqu'ils ont perdu le contrôle de leurs actes.*

Ce sont quelques-unes des constatations faites dans le rapport de Pro Juventute sur les tendances toxicomaniaques chez les jeunes. Le Professeur Kurt Biener de l'Institut de médecine sociale et préventive de l'Université de Zurich a recherché les causes de ces problèmes au cours d'enquêtes effectuées auprès de groupes pris au hasard dans toutes les couches de population de Suisse. Les résultats du travail de recherche effectué dans ce domaine, tels que conférences, manuscrits de publications médicales ou se rapportant à la médecine préventive et sportive, publiés en Suisse ou à l'étranger, ont jusqu'à présent échappé au lecteur intéressé mais non spécialisé. Dans le numéro spécial 3/4/5/6-76 de la revue Pro Juventute, 18 de ces travaux, représentant un document de plus de 120 pages, sont résumés. Sous la forme d'une interview facile à lire, cette information extrêmement instructive est ainsi accessible à tous ceux qui se préoccupent de l'avenir de la jeunesse. Il est également intéressant de relever une des

conclusions que l'on peut en tirer : des exposés donnés une seule fois dans les écoles ou les centres de formation favorisent la prévention sous réserve. Une preuve : après un exposé sur la drogue donné dans une école normale, seulement 4 % des élèves voulaient encore essayer une drogue, mais un travail effectué dans un gymnase bernois montre que « beaucoup en parler » a aussi des inconvénients : si, avant le travail, 55 % des 403 élèves avaient exprimé le désir de consommer une drogue à l'occasion, il y en avait 64 % après... La possibilité d'exercer une influence par une infor-

mation venant de l'extérieur est très discutée sur le plan pédagogique. Ce qui n'y change rien : les meilleures armes sont une motivation pour des loisirs actifs, des idées concrètes et solides sur la voie professionnelle envisagée, sur le couple, — et toujours l'exemple des parents. —.—

P.S. Le numéro spécial de la revue « Pro Juventute » 3/4/5/6-76 est en vente au prix de 5 francs aux Editions Pro Juventute, Case postale, 8022 Zurich ou au Secrétariat romand de « Pro Juventute », Galeries Saint-François B, 1003 Lausanne.

L'Association suisse des banquiers et la réforme financière et fiscale de la Confédération

(cb) Le conseil d'administration de l'Association suisse des banquiers s'est occupé lors de sa séance du 30 juin 1976 des projets issus des débats du Conseil national concernant la réforme financière et fiscale de la Confédération. Il partage — en souhaitant notamment voir durer les succès acquis dans la lutte contre l'inflation — les soucis des autorités et du public au sujet de la situation alarmante des finances de la Confédération. L'assainissement nécessaire et urgent du budget fédéral implique tout d'abord de sérieux efforts d'économies, allant plus loin que les propositions des autorités. La croissance des dépenses de la Confédération doit à nouveau être alignée sur l'évolution du produit national brut.

Selon l'avis de l'Association suisse des banquiers, seul un véritable effort du côté des dépenses rendra possible

la mise à contribution de nouvelles sources fiscales. En ce sens, l'extension des impôts de consommation, particulièrement faibles dans notre pays, présente un caractère de priorité. Les banques soutiennent par conséquent le passage à la taxe sur la valeur ajoutée. Celui-ci doit être lié au maintien, sans changement, de l'impôt fédéral direct actuel, mais en éliminant la progression à froid. L'augmentation massive de l'imposition des hauts revenus et des personnes morales doit être rejetée, vu ses dangers. Internationalement, la Suisse se placerait à la pointe des pays à fiscalité élevée. Cette situation conduirait à une baisse sensible de la volonté de produire et à l'émigration des entreprises craignant pour leur capacité concurrentielle; il en résulterait pour notre économie des dommages irréparables.

Au cas où le Conseil des Etats n'apporterait pas des corrections essentielles à l'aménagement de l'impôt fédéral direct, les banques ne seraient plus en mesure de soutenir la réforme financière et fiscale de la Confédération lors de la votation populaire.

Dimanche vert

Il y a les dimanches qu'on occupe, ceux dont on s'occupe, les dimanches occupés... et les autres, de toutes les couleurs. Mon dernier dimanche fut vert : une oreille du côté d'une manifestation paysanne, deux pieds dans un concours où l'élevage du cheval suisse peut valoriser ses prestations, quatre roues pour découvrir un lieu propice afin de mettre en évidence les particularités de deux mondes qui cohabitent en meilleure intelligence qu'on ne l'imagine : l'agriculture et la nature. Bref, le dimanche dont on s'occupe et le dimanche occupé !

Même par temps gris, un dimanche vert peut aller du rose au violet. Rose quand il est l'occasion de mettre au grand jour le fruit du travail de l'homme, violet quand des hommes sortent leurs griffes et les exercent contre l'un des leurs. Mais de ce dimanche vert, en définitive, je retiendrai le bleu, celui que les enfants aiment : mi-ciel, mi-mer.

Une demi-douzaine de représentants de cette première merveille du monde qu'est l'enfance m'accompagnait en fin de journée dans la recherche d'un endroit convenant à l'une de mes activités professionnelles. Nous bavardions « campagne » quand Isabelle déclara : « C'est dommage, les paysans, on n'en voit que des vieux ! ». Mireille profita d'un passage devant une ferme pour dire : « C'est là que je voudrais vivre tout le temps ! ». Michèle, elle, était intriguée par les chamois, renards et vipères dont on m'avait assuré la présence dans le coin... Et chacune et chacun d'y aller de son petit commentaire !

Le dimanche vert d'un citadin « de service », celui de petits citadins « en balade », laissent comme ça des traces dans les esprits. Et puis, les temps changent. Revient un jour le souvenir dominical de l'intensité des couleurs.

(cria)

ep

